

Nécessité de fermer

PREFECTURE DE L'AUDE

Pour le Préfet

Le Chef de Bureau

Monsieur

Handwritten in blue ink:
Bureau
Monsieur

Handwritten in blue ink:
N° 11

Handwritten in blue ink:
11

(AUDE)

66S22, etude : 1938

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Elections Sénatoriales du 23 Octobre 1938

CHER DÉLÉGUÉ,

Je me présente à vos libres suffrages
avec un programme succinct comprenant :

LA DÉFENSE :

*des Revendications ouvrières et paysannes,
des Familles nombreuses.*

*Retraite pour les exclus
des Assurances Sociales.*

Le Candidat :

J. P. BALAYÉ

Artisan-Peintre

Socialiste Indépendant

Élections générales du 23 Octobre 1938

CHER DÉLÉGUÉ,

Je me présente à vos listes socialistes
avec un programme social convaincant

LA DÉFENSE

des revendications ouvrières et paysannes,
des familles nombreuses.

Retraite pour les exclus
des Assurances Sociales.

Le Candidat :

J. P. BALAYÉ

41-22-45-01

Socialiste indépendant

République Française :-: Département de l'Aude

Élections Sénatoriales du 23 octobre 1938

Parti Socialiste S.F.I.O. - Fédération de l'Aude

Docteur LACROIX

*Maire de Narbonne,
Ancien Combattant,
Médaille Militaire services de Guerre.*

RIVIÈRE Pierre

*Adjoint au Maire de Castelnaudary,
Professeur de Cours Complémentaire.*

BIEULES Hippolyte

*Comptable d'usine de chapellerie,
Ancien Combattant.*

McClelland

Autrey

Smith

République Française



Thur

Gen

E. Lamm



République Française :-: Département de l'Aude

Élections Sénatoriales du 23 octobre 1938

Parti Socialiste S.F.I.O. - Fédération de l'Aude

Docteur LACROIX

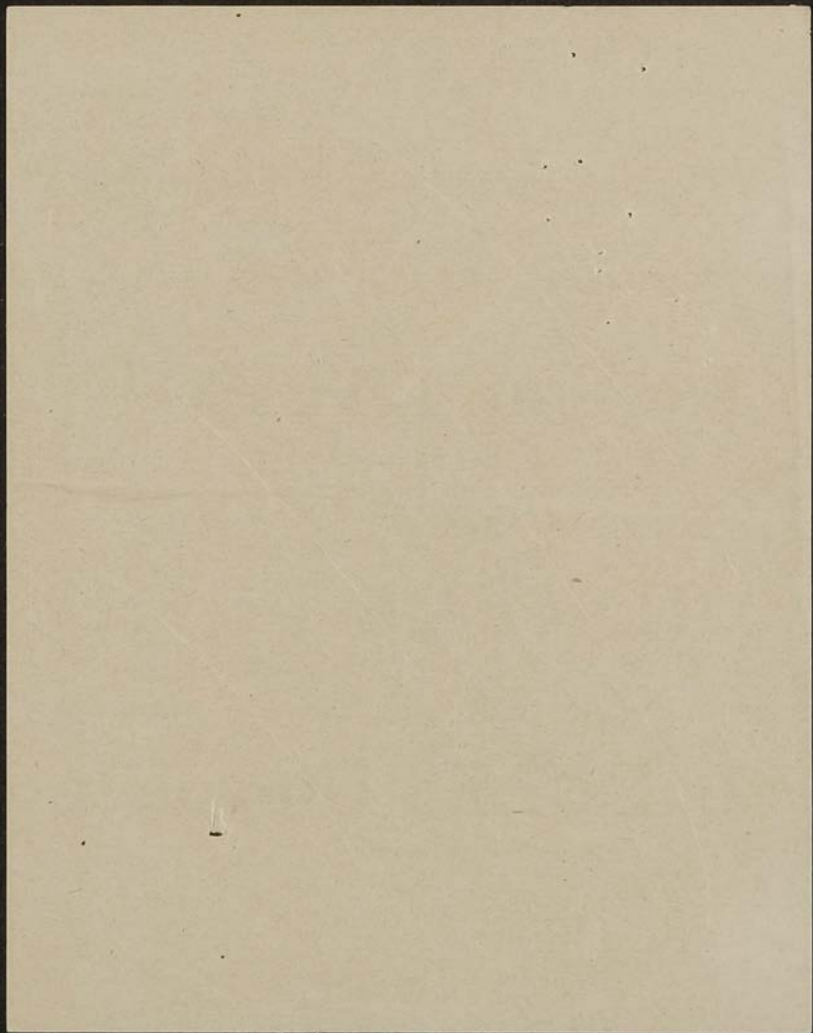
*Maire de Narbonne,
Ancien Combattant,
Médaille Militaire services de Guerre.*

RIVIÈRE Pierre

*Adjoint au Maire de Castelnaudary,
Professeur de Cours Complémentaire.*

BIEULES Hippolyte

*Comptable d'usine de chapellerie,
Ancien Combattant.*



Pourquoi, en 1875 naquit le Sénat

PARCE QUE L'ASSEMBLÉE
CHARGÉE DE VOTER
UNE CONSTITUTION **RÉPUBLICAINE**
ÉTAIT **MONARCHISTE** !

e 1938

l'Aude

DIX

erre.

rre

ry,
rire.

lyte

e,

République Française :-; Departement de l'Aude

Élections Sénatoriales du 23 octobre 1938

Parti Socialiste S.F.I.O. - Fédération de l'Aude

Docteur LACROIX

Maire de Narbonne,

Ancien Combattant,

Médaille Militaire services de Guerre.

RIVIÈRE Pierre

Adjoint au Maire de Castelnaudary,

Professeur de Cours Complémentaire.

BIEULES Hippolyte

Comptable d'usine de chapellerie,

Ancien Combattant.

IMP. VIDAL & CAZANAVE, NARBONNE

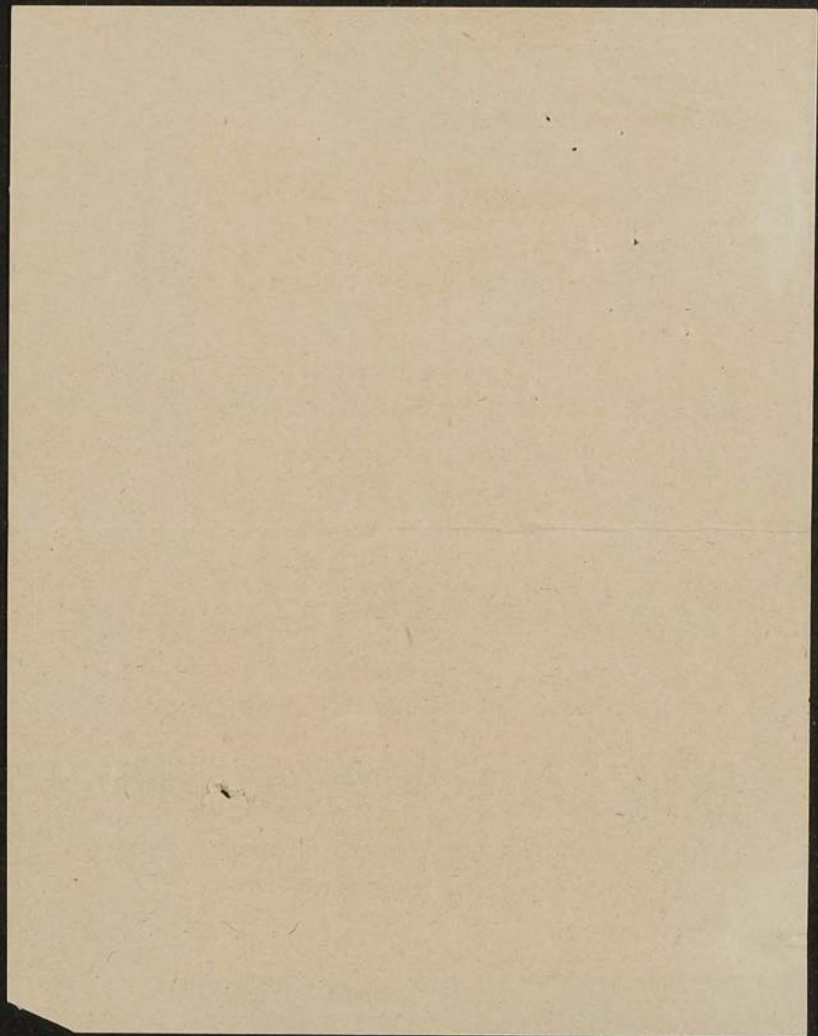
longaise du territoire tchécoslovaque interrompt
toutes les grandes lignes ferroviaires.
CEL SUR CETTE CARTE

Pour se rendre de Domatice à Turno on doit traverser deux fois des terri-
toires à Koste, quatre coupures ; trois passages allemands, un passage polo-
nais. De Turno à Bratislava, trois coupures. De Domatice à Bratislava
onctions. De Turno à Bratislava, trois coupures. De Domatice à Bratislava
a Koste, quatre coupures. Et si faut doubler ces chiffres — entrées et sorties
s ! La vie économique — et personnelle — n'est point facilitée, on en con-
vie démembrée et dissociée.

MOZGORE

muniqués : programme des spectacles de
Toulouse. Musique légère.
20 h. 30 — Émission théâtrale par la
roupe Paris-P. T. T. : Informations.
Émission en langue espagnole. Musique de

20 heures. — Londres : « Quatuor »
Joseph Haydn.
20 h. 15. — Radio-Paris : Musique de
chambre.
Concerts variés



République Française :--: Département de l'Aude

Elections SÉNATORIALES
DU 23 OCTOBRE 1938

Georges GIBERT

Candidat d'Union Nationale Anti - Marxiste

Ancien Combattant

SECRÉTAIRE FÉDÉRAL DU P. P. F.

VITICULTEUR

Harry

Er. Henry

E. Larned

République Française :-: Département de l'Aude

Élections Sénatoriales du 23 octobre 1938

Parti Socialiste S. F. I. O. - Fédération de l'Aude

Docteur LACROIX

Maire de Narbonne,

Ancien Combattant,

Médaille Militaire services de Guerre.

RIVIÈRE Pierre

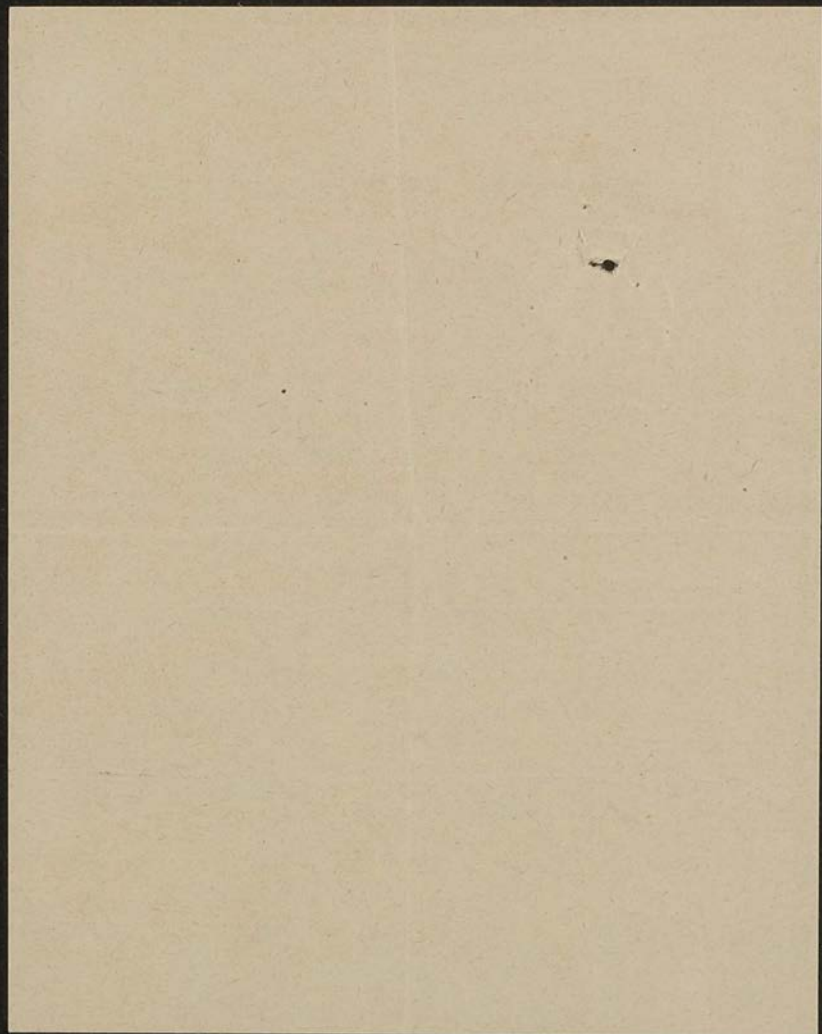
Adjoint au Maire de Castelnaudary,

Professeur de Cours Complémentaire.

BIEULES Hippolyte

Comptable d'usine de chapellerie,

Ancien Combattant.



DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Elections Sénatoriales du 23 Octobre 1938

Le Sout
J. P. BALAYÉ

Artisan-Peintre

SOCIALISTE INDÉPENDANT

ROUDIERE Graveur

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Elections Sénatoriales du 23 Octobre 1938

J. P. BALAYÉ

Arts et Métiers

SOCIALISTE INDÉPENDANT

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Elections Sénatoriales du 23 Octobre 1938

**Candidats d'Union Républicaine
RADICALE & RADICALE-SOCIALISTE**

Albert SARRAUT

**Président du Conseil Général
Ministre de l'Intérieur
Sénateur Sortant**

Clément RAYNAUD

**Conseiller Général
Sénateur Sortant**

D^r J. GUILHEM

**Conseiller Général
Sénateur Sortant**

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Élections sénatoriales du 23 Octobre 1938

Candidats d'Union Républicaine
RADICALE & RADICALE-SOCIALISTE

Albert SARRAUT

Président du Conseil Général
Ministre de l'Intérieur
Sénateur sortant

Clément RAYNAUD

Conseiller Général
Sénateur sortant

Dr J. GUILHEM

Conseiller Général
Sénateur sortant

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 23 octobre 1938

(1^{er} tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits	758
Nombre des votants	755
Nombre des suffrages exprimés	748

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : Raynaud

Prénoms : Clément

Qualification, profession, etc. : Avocat

Date de la naissance : 11 Août 1883

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu 570

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Guilhem Jacques	579
M. Sarraut Albert	539
M. Lacroix Achille et Bieules Hippolyte	143
M. Rivière Pierre	141
M. Gibert Georges	59
Divers, bulletins nuls ou voix perdues	7

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne . .

755

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 23 octobre 1938

(1^{er} tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits	758
Nombre des votants	755
Nombre des suffrages exprimés	748

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : Guilhem
Prénoms : Jacques
Qualification, profession, etc. : Docteur en Médecine
Date de la naissance : 22 Septembre 1874.

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu 579

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Raynaud Clement	570
M. Sarrault Albert	539
M. Lacroix Achille et Bieules Hippolyte	143
M. Rivière Pierre	141
M. Gibert Georges	59
Divers, bulletins nuls ou voix perdues	7

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne . .

755

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 23 Octobre 1938

(1^{er} tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits	758
Nombre des votants	755
Nombre des suffrages exprimés	748

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom :

Sarrau

Prénoms :

Alberk

Qualification, profession, etc. : Publiiste, Ministre de l'Intérieur

Date de la naissance : 28 Juillet 1872

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu 539

6-366-1926. [7938]

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Guilhem Jacques	579
M. Raynaud Clément	570
M. H. Lacroix Achille et Prieulx Hippolyte	143
M. Rivière Pierre	141
M. Gibert Georges	59
Divers, bulletins nuls ou voix perdues	7

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne . .

755

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

(MODÈLE N° 8)

EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AOÛT 1875, 9 DÉCEMBRE 1884, 29 JUILLET 1913, 31 MARS 1914,
30 DÉCEMBRE 1928 ET 10 AOÛT 1929

PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni le 23 octobre 1938,
à Carcassonne, pour élire 3 sénateurs.

(1) Nom et prénoms du président
du collège. — Président ou vice-pré-
sident ou juge le plus ancien.

L'an mil neuf cent trente-huit, le vingt-trois du mois d Octobre
nous (1) Roque Emile, Président
du tribunal de première instance de Carcassonne, nous sommes
rendu dans la salle des fêtes de l'Hotel de la Préfecture, à Carcassonne
local désigné pour la réunion du collège électoral du département de l'Aude
convoqué en vertu du décret du 1er septembre 1938
à l'effet d'élire trois sénateurs.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures, heure légale, et les électeurs ont
été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les
deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. Cros-Mayrevieille	(Fabriel)	, né le 21 Décembre 1858
M. Mourmet	(Justin)	, né le 2 mars 1864
M. Jean	(Joseph)	, né le 25 octobre 1908
M. Malaperh	(Louis)	, né le 13 Juillet 1894
Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire, M. Sige Maurice		
délégué titulaire		, électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

1° Le texte de la loi organique du 2 août 1875, sur les élections des sénateurs modifiée
par les lois des 9 décembre 1884, 1er février 1898, 31 mars 1914, 30 décembre 1928
et 10 août 1929 ;

2° Le texte de la loi du 9 décembre 1884, portant modification aux lois sur l'orga-
nisation du Sénat et les élections des sénateurs modifiée et complétée par les lois des
17 décembre 1908, 17 octobre 1919 (art. 9) et 7 juillet 1929 ;

3° Le règlement d'administration publique du 16 juin 1929, modifié par le décret du
24 mai 1934, fixant le mode de paiement de l'indemnité de déplacement et de séjour allouée
aux électeurs sénatoriaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances ;

4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé ;

5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852 ;

6° Le texte de la loi du 29 juillet 1913, ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté
du vote, ainsi que la sincérité des opérations électorales modifiée par la loi du 31 mars 1914 ;

7° Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale ;

8° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé
en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875 ;

9° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de
l'article 9 de la même loi.

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en quatre sections de vote, de la manière suivante⁽¹⁾:

1 ^{re} Section, de la lettre	A	à la lettre	G	— 231 électeurs.
2 ^e Section, —	D	—	J	— 180 —
3 ^e Section, —	L	—	Q	— 179 —
4 ^e Section, —	R	—	Z	— 168 —
5 ^e Section, —		—		— —
6 ^e Section, —		—		— —
7 ^e Section, —		—		— —
8 ^e Section, —		—		— —
9 ^e Section, —		—		— —
10 ^e Section, —		—		— —

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs⁽²⁾ de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Si plusieurs candidats ou plusieurs listes sont en présence, il leur est permis de désigner respectivement les scrutateurs, lesquels doivent être répartis également autant que possible par chaque table de dépouillement. Dans ce cas, les noms des électeurs proposés sont remis au président une heure avant la clôture du scrutin pour que la liste des scrutateurs par section puisse être établie avant le début du dépouillement.

(3) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.

1 ^{re} SECTION	Président	M. Cabrel Paul (Conseiller Général)
	Scrutateurs	M. Gullès Ferdinand
		M. Boudenne Louis
		M. Montlaux Joseph
		M. Fabre Alexis
2 ^e SECTION	Président	M. Dr Sabatier Jean (Conseil. Général)
	Scrutateurs	M. Sarda Joseph
		M. Bayde Etienne
		M. Genie Emile
		M. Lassale Noël
3 ^e SECTION	Président	M. Jordy Vincent (adj. au Maire de Canastonne)
	Scrutateurs	M. Bouchieu Jules
		M. Clarou Charles
		M. Limouzi Auguste
		M. Capdeville Paul
4 ^e SECTION	Président	M. Gabarron Pierre (Maire de Capendu)
	Scrutateurs	M. Bordaneuve Emile
		M. Raynaud Benjamin
		M. Lombard Jacques
		M. Andreau Louis
5 ^e SECTION	Président	M.
	Scrutateurs	M.
		M.
		M.
		M.

6 ^e SECTION	{	Président	M.
			M.
		Scrutateurs	M.
			M.
			M.
7 ^e SECTION	{	Président	M.
			M.
		Scrutateurs	M.
			M.
			M.
8 ^e SECTION	{	Président	M.
			M.
		Scrutateurs	M.
			M.
			M.
9 ^e SECTION	{	Président	M.
			M.
		Scrutateurs	M.
			M.
			M.
10 ^e SECTION	{	Président	M.
			M.
		Scrutateurs	M.
			M.
			M.

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire est de *trois*, a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin, munie de deux serrures dissemblables, et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin ni enveloppe, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Chacun des électeurs, après avoir fait constater son identité, a pris lui-même une enveloppe. Sans quitter la salle du scrutin, il s'est rendu isolément dans la partie de la salle aménagée pour le soustraire aux regards et a mis son bulletin sous l'enveloppe; il a fait ensuite reconnaître au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe; le président l'a reconnu sans toucher l'enveloppe que l'électeur a introduite lui-même dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre⁽¹⁾.

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargement qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté,

(1) La constatation des votes pour les délégués ou les suppléants, les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis aux lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à onze heures et demie, heure légale.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargement et y avoir constaté, en toutes lettres, le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté : 1° les enveloppes et 2° les bulletins trouvés sans enveloppe, en comparant le nombre des enveloppes avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 ^{re} Section.....	228	228	”	”	”
2 ^e Section.....	180	180	”	”	”
3 ^e Section.....	179	179	”	”	”
4 ^e Section.....	168	168	”	”	”
5 ^e Section.....					
6 ^e Section.....					
7 ^e Section.....					
8 ^e Section.....					
9 ^e Section.....					
10 ^e Section.....					
TOTAUX.....	755	755	”	”	”

Les enveloppes contenues dans chaque boîte ont été ensuite remises aux bureaux de sections qui les avaient reçues; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a extrait le bulletin de chaque enveloppe et l'a passé déplié à un autre scrutateur; celui-ci l'a lu à haute voix. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci puissent circuler alentour.

Les enveloppes renfermant des bulletins blancs, les enveloppes sans bulletin, les enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante, les enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître, les enveloppes non réglementaires, les enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur, les enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature, les enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature, ainsi que les enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents dont le total excède celui des sièges à pourvoir n'ont pas été comptées dans le résultat du dépouillement. Elles ont été réservées pour être soumises à la décision du bureau du collège.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES complètes dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS A									
					M. Sarrau	M. Guilhem	M. Raynaud	M. Piculet	M. Lacroix	M. Rivière	M. Gibert	M. Balayé	M.	M.
1 ^{re} Section.....	228	"	228	"	166	171	169	42	43	43	13	0	"	"
2 ^e Section.....	180	"	180	"	124	137	135	38	38	37	11	0	"	"
3 ^e Section.....	179	"	179	"	126	136	134	36	36	36	17	0	"	"
4 ^e Section.....	168	"	168	1	123	135	132	27	26	25	18	0	"	"
5 ^e Section.....														
6 ^e Section.....														
7 ^e Section.....														
8 ^e Section.....														
9 ^e Section.....														
10 ^e Section.....														
TOTAUX.....	755	"	755	1	539	579	570	143	143	141	59	0	"	"

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins et enveloppes au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins et enveloppes réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits.....
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargement.....
Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes.....

758
755

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants⁽¹⁾.....

755

(1) Si le nombre des enveloppes trouvées dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins et enveloppes doivent être contresignés et annexés avec indication de la cause de leur annexion, de même que les bulletins trouvés sans enveloppe.

En vue du jugement des élections, les bulletins et enveloppes dont l'annexion est prescrite devront être annexés, les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

A DÉDUIRE : enveloppes renfermant des bulletins blancs ; enveloppes sans bulletin ; enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ; enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître ; enveloppes non réglementaires ; enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur ; enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature ; enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature ; enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents dont le total excède celui des sièges à pourvoir ; enveloppes renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs⁽²⁾.....

7

RESTENT pour le chiffre des suffrages exprimés.....

748

MAJORITÉ ABSOLUE⁽³⁾.....

374

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS		NOMBRE DE SUFFRAGES	
		EN LETTRES	EN CHIFFRES
M.	Guilhem Jacques	cinq. cent. soixante. dix. neuf	579
M.	Raynaud Clement	cinq. cent. soixante. dix	570
M.	Sarraut Albert	cinq. cent. trente. neuf	539
M.			
M.			
M.	Lacroix Achille	cent. quarante. trois	143
M.	Bierles Hippolyte	cent. quarante. trois	143
M.	Riviere Pierre	cent. quarante. un	141
M.			
M.	Gibert Georges	cinquante. neuf	59
M.			
M.	Balaye J. - J.	Zéro	0
M.			
M.			
M.			
Bulletins nuls (2).....		Sept	7

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.
Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal, devra être supprimé.

M. H. Guilhem Jacques, Raynaud Clement, Sarraut Albert, ayant obtenu un nombre égal de voix au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue ont été proclamé sénateur.

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à quatorze heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à *douze* heures. *15 minutes.*

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres du bureau,

[Signatures]

2^e TOUR DE SCRUTIN

Le même jour, à quatorze heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus⁽¹⁾.

(1) Si un ou plusieurs membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à seize heures, heure légale.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 ^{re} Section					
2 ^e Section					
3 ^e Section					
4 ^e Section					
5 ^e Section					
6 ^e Section					
7 ^e Section					
8 ^e Section					
9 ^e Section					
10 ^e Section					
TOTAUX					

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES complètes dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS A									
					M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
1 ^{re} Section														
2 ^e Section														
3 ^e Section														
4 ^e Section														
5 ^e Section														
6 ^e Section														
7 ^e Section														
8 ^e Section														
9 ^e Section														
10 ^e Section														
TOTAUX														

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins
et enveloppes réservés.

Nombre d'électeurs inscrits.....

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargement.....

Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes.....

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants⁽¹⁾.....

(1) Si le nombre des enveloppes trouvées dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins et enveloppes doivent être contresignés et annexés avec indication de la cause de leur annexion, de même que les bulletins trouvés sans enveloppe.

En vue du jugement des élections, les bulletins et enveloppes dont l'annexion est prescrite devront être annexés, les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

A DÉDUIRE : enveloppes renfermant des bulletins blancs ; enveloppes sans bulletin ; enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ; enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître ; enveloppes non réglementaires ; enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur ; enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature ; enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature ; enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents, dont le total excède celui des sièges à pourvoir ; enveloppes renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs⁽²⁾.....

RESTENT pour le chiffre des suffrages exprimés.....

MAJORITÉ ABSOLUE⁽³⁾.....

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu ⁽¹⁾ :

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	EN LETTRES	EN CHIFFRES
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au second tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.
Si, au contraire, l'élection est terminée au second tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal, devra être supprimé.

M.
ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue été proclamé sénateur .
Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à dix-huit heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

3^e TOUR DE SCRUTIN

Le même jour, à dix-huit heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus ⁽¹⁾

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à vingt heures, heure légale.
La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 ^{re} Section					
2 ^e Section					
3 ^e Section					
4 ^e Section					
5 ^e Section					
6 ^e Section					
7 ^e Section					
8 ^e Section					
9 ^e Section					
10 ^e Section					
TOTAUX					

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES complètes dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS A									
					M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
1 ^{re} Section.....														
2 ^e Section.....														
3 ^e Section.....														
4 ^e Section.....														
5 ^e Section.....														
6 ^e Section.....														
7 ^e Section.....														
8 ^e Section.....														
9 ^e Section.....														
10 ^e Section.....														
TOTAUX.....														

Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins
et enveloppes réservés.

Nombre d'électeurs inscrits.....
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargement.....
Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes.....

Ont obtenu ⁽¹⁾ :

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	EN LETTRES	EN CHIFFRES
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M ⁽³⁾
ayant obtenu la pluralité des voix été proclamé sénateur .

Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à *douze* heures, ^{*15*} heure légale, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875 ;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi ;

Sous les n°s *3* à *6*, les listes d'émargement en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la préfecture ;

Sous les n°s *7* à *10*, les feuilles de pointage ;

Sous les n°s *11* à , les enveloppes et bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

Bulletins trouvés sans enveloppe.....	
Enveloppes renfermant des bulletins blancs.....	
Enveloppes sans bulletin.....	<i>1</i>
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante.....	
Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	
Enveloppes non réglementaires.....	
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur.....	
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature.....	
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature.....	
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents dont le total excède celui des sièges à pourvoir.....	
Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs.....	<i>6</i>

Enfin, sous les n°s » à », les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

[Signatures]

DÉPARTEMENT

MODÈLE N° 3.

d **AUDE**

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS.
Arrondissement de Carcassonne					
Canton d'Alzonne					
<u>Alzonne</u>	Desplas . Jean Savary antoine	Accepté	Vieu . Fleuri	Accepté	
<u>Aragon</u>	Blanc . Paul		Barthe Robert		
<u>Caus et Saurès</u>	Rires Joseph Bardon Albert		Manale Jacques		
<u>Montolieu</u>	Artiques Pierre Azéma . François		Arnal Irénée		
<u>Moussoulens</u>	Alandry Jean Alandry Eugène		Rouffas, Casimir		
<u>Pezens</u>	Raymond . Clément Raymond Vespolet . Elie		Pestre Joseph		
<u>Raissac et Saurès</u>	Séverac . Julien		Bance Paul		
<u>St Eulalie</u>	Verdier Louis		Ambry Joseph		
<u>St Martin le Vail</u>	Izard Aristide		Bac Gaston		
<u>Ventenac et Ardis</u>	Vaustière Jean		Teule, Hippolyte		
<u>Villesèque et laude</u>	Brunel Pierre		Baradon Louis		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	<u>Canton de Capendu.</u>				
<u>Badens</u>	Parral, Elidore Ferret, Raymond	Accepté	Flautou Gabriel	Accepté	
<u>Barbaira</u>	Dayde Etienne Barbaya Jean		Robert Joseph		
<u>Blornac</u>	Sarda, Joseph		Gaut Georges		
<u>Bouilhonnac</u>	Wonnat Joseph		Jaudreau, Jean		
<u>Capendu</u>	Gabanon Pierre Maury Louis Dauris Emile		Casignol Antoine		
<u>Comigne</u>	Dalbès Adolphe		Jean, Mary		
<u>Douzens</u>	Montlaur Joseph Luc Raymond		Olias Roger		
<u>Floure</u>	Moliner Jean		Canbon Eugene		
<u>Fontès d'Aude</u>	Cassignol Paul		Mous Louis		
<u>Marseillette</u>	Rouch Antoine Escaffre Leon		Gau Pierre		
<u>Mas des Cours</u>	Deloupy Marins		Caverivière Guillaume		
<u>Montirat</u>	Cavayé Ernest		Ferré Jean		
<u>Olouze</u>	Verdier Jules		Bourjade Augustin		
<u>Oloup</u>	Fabre Ernest Dayde Joseph		Izard Antoine		
<u>Roquecombe</u>	Ormières Louis		Cammay Lion		
<u>Rustiques</u>	Studelle Jacques		Ilhe Paul		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>S^t Conat d'Ande</u>	Maquieval Louis	Accepté	Colombier Fernand	Accepté	
<u>Erèbes</u>	Mignard, Maurice	Accepté			
	Jévely Robert	Accepté	Ajima François		
	Mauriel Charles				
	Rouquet Charles				
<u>Villedubert</u>	Arnaud Auguste		Pitié Henri		
	Canton de		CARCASSONNE	(ouest)	
	Sarraut, Maurice		Duguet, Joseph		
	Dons, Joseph		Combeliran, Charles		
	Jordy Vincent		Cathala Maurice		
	Bordeneuve Emile				
	Sigé Maurice				
	Lafosse, Jean				
	Auzias Emile				
	Gleizes Henri				
	Boudenne Louis				
	Sales Joseph				
	Comes Joseph				
	Roumeu, Damien				
	Vidal François				
	Ginie Emile				
	Rougé Jean				
	Canton de		CARCASSONNE	(Est)	
<u>Pennautier</u>	Dons, Jean (Maire)		Bac Léopold		
	Dons Jean (Adjoint)				
	Canton de		CARCASSONNE	(Est)	
<u>Berriac</u>	Mary Joseph		Boyer Narcisse		
<u>Cavanac</u>	Sournies, Hubert		Jean, François		
	Guizard, Etienne				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Cazilhac</u>	Sarrail Alfred	Accepté	Ferrier Philippe	Accepté	
<u>Couffoulens</u>	Caussac, Sabin Martinsolles Henri		Delqua Paul		
<u>Lenc</u>	Delteil Emile Andrieu Antoine		Raynaud Jean		
<u>Palaja</u>	d'Esperonnet, Jean		Dejaube, famille		
Canton de Conques					
<u>Bagnols</u>	Brail Benjamin	Accepté	Cros, Ferdinand	Accepté	
<u>Conques</u>	Requi Jacques		Mahour Elie		
<u>Limousis</u>	Moutsarrat Julien clergue, Etienne		Guthen Paul		
<u>Malves</u>	Flavès Etienne		Cavayé Paul		
<u>Salleb-Cabardès</u>	Bastie, Antoine		Dalosi Marius		
<u>Villalier</u>	Guelhe, Gabriel Fons, Jean		Verel, Jean		
<u>Villargel Cabardès</u>	Fons, Louis		Breil François		
<u>Villégat huc</u>	Esperon Edouard Sicard Jean		Roger Henri		
<u>Villegly</u>	Antier Urbain Perravaire Marius		Benit Joseph		
<u>Villeneuveauxton</u>	Bonnet, Jean Jean, Joseph		Vialatte Louis		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Canton de Lagrasse</u>					
<u>Arquettes en Val</u>	Bouges Elie	Accepté	Bédos François	Accepté	
<u>Cannettes en Val</u>	Busquet Abel		Flamand Jean		
<u>Lajac en Val</u>	Ferré Emile		Bouadel Henri		
<u>Lagrasse</u>	Lafitte Jules Lautier Antoine		Rey Paul		
<u>Labastide en Val</u>	Gullier François		Bédos René		
<u>Maïroumes</u>	Reulet Marcel		Bernède Camille		
<u>Moutlaur</u>	Baillat Emile Bauzil Sylvain		Paragols Léo		
<u>Pradelles en Val</u>	Poudou Paul		Cros Jean		
<u>Ribaute</u>	Fournier Marius		Mauray Henri		
<u>Rieu en Val</u>	Laucat Etienne		Bouscat Auguste		
<u>S^t Martin des Puits</u>	Lestel Emile		Carla Elie		
<u>S^t Pierre de Champs</u>	Cabal Jules		Bertrand Julien		
<u>Servies en Val</u>	Mullagon André		Julia Arthur		
<u>Talarian</u>	Fournié Jules Cros Victorin		Feival Pierre		
<u>Taurize</u>	Bédos Eugène		Martel Antoine		
<u>Tournissan</u>	Balmigère Louis		Roux Edmond		
<u>Villar en Val</u>	Bédos Clément		Boumoure Jh		
<u>Villetritouls</u>	Bascon Pierre		Gaubert Edmond		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton	de	Mas-Cabardès		
<u>Caudoubert</u>	Cals Jean	Accepté	Bonnafous Auguste	Accepté	
<u>Tournes</u>	Combré Louis		Rieusset Marius		
<u>Ilhes (Les)</u>	Gélis Fernand		Verdalle Georges		
<u>Salastide-Espar- vareingue</u>	Fabre Pascal		Jalabert Casimir		
<u>Laprade</u>	Gahbert Jules		Cahrol Emma		
<u>Lastours</u>	Roger Fernand Cousigné Alfred		Mot Filicor		
<u>Marly (Les)</u>	Ilhes Paul		Ricard Marius		
<u>Mas-Cabardès</u>	Lagoute Jules Costeflane Jean		Philippe Achille		
<u>Muraval-Cabardès</u>	Rouquier Marius		Brail Gabriel		
<u>Tradelles-Cabardès</u>	Micoulard Justiz		Micoulard Ernest		
<u>Roquefère</u>	Stomps Gustave		Maurel Jules		
<u>Sabigne</u>	Simat François Beautes Joseph		Chabaud Louis		
<u>Lourette (La)</u>	Maynadier Antonin		Metge Augustin		
<u>Trassavel</u>	Rey François		Agallier Edouard		
<u>Villanière</u>	Diedérich Georges		Blanc Georges		
<u>Villardonnel</u>	Teissière Paul Bonnet Pierre		Gaches Auguste		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Canton de Montréal					
<u>Alairac</u>	Jages Irénée	accepté	Barthe Lucien	Accepté	
	Griffe Joseph	{		{	
<u>Arzens</u>	Belloc armand		Milhaud Jules		
	Bonnemaïday Elie				
<u>Lavalette</u>	Villes Joseph		Carrière Léopold		
<u>Montclar</u>	Guiraud Emile		Barthe Raymond		
<u>Montreal</u>	Boyé Charles	{		{	
	Embry Marius		Embry Jacques		
	Oliver Henri				
<u>Truxan</u>	Montahuc, Aimé		Feuille, François		
	Vilhac Auguste				
<u>Rouffiac d'Aude</u>	Maffre Joseph	{	Boyer François	{	
<u>Roullens</u>	Lemousis, Pierre		Sourque Jacques		
<u>Villeuvee b. Montreal</u>	Cabanès Antoine		Fauré Raymond		
Canton de Mounthoumet.					
<u>Albières</u>	Testre, Bertin	Accepté	Testre Marius	Accepté	
<u>Auriac</u>	Bellot Auguste	{	Saury Aurélien	{	
<u>Brousse</u>	Guittard Justave		Cantié Faustin		
<u>Davejan</u>	Dupré René Jean		Bauret Jean		
<u>Dernacueillette</u>	Vie Moïse		Derville Desfolds		
<u>Felines Lermenis</u>	Gaillard Henri		Mestre Joseph		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Laurière</u>	Vernide Etienne	Accepté	Sarda Félicien	Accepté	
<u>Lanet</u>	Bousgarbuis Emile	{	Francis Baptistin	{	
<u>Laroque de Fa</u>	Andrien Louis		Izard Joseph		
<u>Massac</u>	Bournet Julien		Gau Joseph		
<u>Moulgou</u>	Ayraud Marceau		Saurie Urbain		
<u>Moulhounet</u>	Alquier Joseph		Roussel Fernand		
<u>Talairac</u>	Pla Eugene		Gabinand Joseph		
<u>Salza</u>	Alquier Louis		Dussand Paul		
<u>Soulatgé</u>	Pla Antoine		Dubois Joseph		
<u>Sermes</u>	Delfont Hubert		Siguy Gerard		
<u>Vigneracelle</u>	Castang Louis		Brau Baptiste		
<u>Villeneuve-Sermes</u>	Siguy Francois		Theriac Jules		
Canton de Peyriac-Minervois					
<u>Arques-Vives</u>	Gleyes Maurice	Accepté	Bibet Henri	Accepté	
	Calmet Paul	{		{	
<u>Azille</u>	Bertrand Anatole		Lataur Jean		
	Raymond Martial				
	Sige, Emile				
<u>Cabrespine</u>	Jamnis Eugene		Bonnafore Auguste		
<u>Castans</u>	Fargues Armin		Blanc Louis		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Carnus-Mineirois</u>	Eouston achille Fabre Barthelmy Guarand Victor	Accepté	Cortes Paul	Accepté	
<u>Citon</u>	Ribot Paul		Escande Aimé		
<u>Laure</u>	Liquères adolphe Ornières Pierre Caffort Louis		Saury Marius		
<u>La Redorte</u>	Liabot Louis Luby Simon		affiac Etienne		
<u>Lespinassière</u>	Bonnet clément		Siron Joseph		
<u>Pépieux</u>	Lerel Jacques Marty Maurice		Magous Joseph		
<u>Peyriac-Moissac</u>	Caffort Edouard Huc Jacques		Mignard François		
<u>Tréberic</u>	Changeyrol dutoine Vidal, Elie Mas, Claude		Ramon Henri		
<u>Rieu-Mineirois</u>	Cros Joseph Audrien Jean Buscail François		Souloumiac Auguste		
<u>St-Frichoux</u>	Biscan, Louis		Genès Emile		
<u>Trausse</u>	Fabre Maurice Pulles Fernand				
<u>Villeneuve-Moissac</u>	Mouët Emile Bonnafois Louis		Tiala Paul		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Canton de Saissac.</u>					
<u>Brousses et Villaut</u>	Gasc, Alfred	Accepté	Carayol Louis	Accepté	
<u>Eusac - Cabardès</u>	Séverac François		Grazelle Saturnin		
	Sénil Jean				
<u>Fontvieil Cabardès</u>	Valette Louis		Soulayrac Paul		
<u>Traissè Cabardès</u>	Gau, Frédéric		Escaude Léon		
<u>Lacombe</u>	Lassale, Noël		Chaila, Xavier		
<u>Saissac</u>	Rancoule Paul		Glories Joseph		
	Limouzy, Vincent				
<u>S^t Denis</u>	Galibert René		François Paul		
<u>Canton de Tuchan</u>					
<u>Cucugnan</u>	Gauch Cloris	Accepté	Izard Georges	Accepté	
<u>Puilhac</u>	Albaride, Jean		Seguy Emmanuel		
<u>Maisons</u>	Sarda Paul		Gabinand Marcel		
<u>Montgaillard</u>	Malet Antoine		Augé Léonce		
<u>Gadern</u>	Echenne Raymond		Bertrand Albert		
<u>Tazols</u>	Sorren René		Seguy Paul		
	Delpy Marcel				
<u>Rouffiac des Corbières</u>	Eisseyre François		Roques Fortuné		
<u>Tuchan</u>	Seguy Joseph		Nicolas François		
	Blanc Louis				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Canton de Belpèch.</u>					
<u>Belpèch</u>	Cornus, Elie	Accepté		Accepté	
"	Rouquet, Paul	}	Courthieu Jean	}	
"	Canal, Fernand				
<u>Cahuzac</u>	Sans, Pierre		Clarac Marcel		
<u>Lafage</u>	Essaudier Baptiste		Bardon Grégoire		
<u>Mayreville</u>	Roger Joseph		Mas Jean		
<u>Molander</u>	Foulquier Edouard		Crouzil Jean Marie		
	Soulet, Elie				
<u>Técharic et le Py</u>	Tassolose Jean		Courthieu Fernand		
<u>Tech. Luna</u>	Mario Jules		Pommeu Emile		
<u>Teyfette et l'Yers</u>	Raynier Pierre		Audrie Louis		
<u>Glougue</u>	Jages Leon		Vallès Clément		
<u>St. Amans</u>	Cambon Jean		Rigail, Etienne		
<u>St. Sernin</u>	Laurent Emile		Lournier, Joseph		
<u>Villautou</u>	Rigaud Camille		Caster Jules		
<u>Canton de Castelnaudary - Nord</u>					
<u>Aroue</u>	Géli Maurice	Accepté	Rancoule Raymond	Accepté	
<u>Les Brunels</u>	Jéskier Aristide	}	Bourmiquel Thomas	}	
<u>Carlyja</u>	Camboulise Louis		Bénayot Etienne		
<u>Cerne Monesties</u>	Bossien Gaston		Albigès Edouard		
"	Pistre Louis				
<u>Isol</u>	Garric Emile		Brunel Etienne		
<u>Labeade Lauragais</u>	Crayol Jean		Billette Justin		
	Brousse Edmond				
<u>La Pomaride</u>	Géli Robert		Brunel aristide		
<u>Les Cassés</u>	Crespy Etienne		Aussières Jean		
<u>Montmaur</u>	Pages Eugene		Dubois Maurice		
<u>Teyrens</u>	Teine Henri		Tilleplane Pierre		
<u>Tugnier</u>	de Laurent-Castellet Pierre		Nietge Justin		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>S^t Capoul</u>	Lacapelle François	Accepté	Marty Louis	Accepté	
"	Mailhebian J. H ^t	}			
<u>S^t Paul</u>	Lasserre Joseph		Sicard Raoul		
<u>Soulhac</u>	Gouttes Georges		Reynès Pierre		
<u>Soulhe</u>	Astorg Eugène		Zandou Jean Marie		
<u>Souper</u>	Libouille Guillaume		Can Joseph		
<u>Tréville</u>	de Bataille Lion		Bonnet Julien		
<u>Verdun</u>	Bastouil Jean		Marty Joseph		
"	Souffranc Lucien				
<u>Villemagne</u>	Sicard Fernand		Drébaud Joseph		
"	Bourel Jules				
<u>Villespy</u>	Bouisset Louis		Cros Marius		
"	Mons, Auguste				
	Canton de Castelnaudary				
<u>Castelnaudary</u>	Bastide, Auguste	ont tous accepté			
	Cassagnol, Marcel				
	Serven, Raymond				
<u>Such</u>	Coulon Joseph		Serven-Houlès	Accepté	
	Cung, Eugène				
	Rivière Pierre		Arès, Joseph	"	
	Mas Jean				
	François Antoine				
	Lannes Louis				
<u>Tendeille</u>	Mourel, Ernest	Accepté	Baychère, Gaston	Accepté	
<u>Sabastide d'Arzon</u>	Pourhomme Etienne	}	Moulet Jean Marie		
	Audirac, Joseph				
<u>Sasbordes</u>	Oustric, Oscar		Boyer, Baptiste		
	Marquie, Alexandre				
<u>Laurabuc</u>	Olive, Eugène		Bourquignoy, Jean Pierre		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Mas St Puelles</u>	Esteve, François	Accepté	Mestre Benoît	Accepté	
<u>Mouret-Saurat</u>	Monier Antoine	}	Baudrum Paul	}	
<u>Moutferaud</u>	Saut Léopold		Imbert Leon		
<u>Tesciora</u>	Boudou Antoine		Valette, Victor		
<u>Ricaud</u>	Alibert, Jean Pierre		Petitje Eugène		
<u>St Martin Salade</u>	Benazet, Raymond		Verger Paul		
<u>Villeneuve la Corgne</u>	Escande, Gabriel				
<u>Villepinte</u>	Record, Joseph	}	Barès Lucien	}	
	Rives, Antoine		Barnière Laurent		
	Ramon Paul				
	Raspand Germain	}		}	
	Guilhe Joseph				
	Emby Gabriel				
	Canton de Tangeaux				
<u>Nizant</u>	Lagoute Joseph	Accepté	Goulia Marius	Accepté	
	Liobard Ernest	Accepté			
	Thalq. Clément				
<u>Cazabrenoux</u>	Piole Irénée	Accepté	Denat, François	Accepté	
<u>Tangeaux</u>	Roques Marceau	}	Eychenne Lazare	}	
<u>Fonters du Razès</u>	Bouteille Louis		Pie Joseph		
<u>Caja la Solve</u>	Soula Louis		Denat, Eli		
<u>Genervolle</u>	Bories Henri		Soula Antoine		
	Tech de Ladauge Henri	}		}	
<u>La Cassaigne</u>	Escarguel, Louis		Veland Théophile		
<u>La Force</u>	Sourès, Lucien		Carniquol François		
<u>Laurac</u>	Amiel, Antoine		Mazet Antoine		
<u>Prasac</u>	Jassebosc Louis	}	Brustier Jean Marie	}	
<u>Flavilla</u>	Baillif Emile		Nouvel Emile		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Ribouisse	Abat, Elie	Accepté	Mauvel, Achille	Accepté	
S ^t Gauderic	Erastet, Joseph		Euxac, Pierre		
S ^t Julien de Briola	Laurent Jean		Fleuchard, Jean		
Villasavary	Barrié Louis				
	Boyer Jean		Serres, Raymond		
	Roques Joseph				
Villesis de	Baychère Albert		Sicard Jacques		
	Canton de Salles-sur-l'Hers				
Baraigne	Ournet Joseph	Accepté	Marquié Jean	Accepté	
Belflou	Ournet Jean Marie		Blazy Jean Marie		
Cunès	Sans Jean		Tantale Antoine		
Sajac la Relenque	Saffon Alexandre		Trémouil Marius		
Gourvieille	Miquel François		Taure Auguste		
La Sourière	Castelle Lion		Marquet Paulin		
Marquein	Cazanave Louis		Méric Jean-Marie		
Mezerille	Doumeuc Paul		Saltru Germain		
Mollerille	Combes Joseph		Hébrard Paul		
Montauriol	Glizes Aimé		Grillères Louis		
Jayra	Cazanave Pierre		Albouy Jean		
S ^t e Camelle	Ferrasse Jules		Vidal Adrien		
S ^t Michel de Lanes	Anduze, Pierre		Cazala Clément		
Salles sur l'Hers	Chabaut, Jules		Cahuet Abel		
	Marcel Joseph				
	Gerna, Lion				
arrondissement de Limoux					
Canton d'Alaigne					
Alaigne	Arabet, Marc	Accepté	Andrien Jean	Accepté	
	Chéron, Emile	"			
Bellegarde	Rougé, Felicien	"	Amiel Antonin	"	
Belvéze	Mas Robert	"	Vives Joseph	"	
	Desplas Edouard	"			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Brizilhac</u>	Boye, Jules	Accepté	Richard Albert	Accepté	
<u>Brugairolles</u>	Shere Marius	}	Gabelle Lucien	}	
<u>Cailhan</u>	Caratgi Jean		Pétours Gaston		
<u>Catharel</u>	Izard, Théophile		Boyer Julien		
<u>Cambou</u>	Dornières François		Germain Raymond		
<u>Donazac</u>	Mestre Alphonse		Bousquet Antoine		
<u>Escaillens</u>	Faur, Ernest		Guichon Edmond		
<u>Jenouillet</u>	Andreu Ernest		Castel Alcide		
<u>Jerran</u>	Izard, Joseph		Jelouze Jean		
<u>Gramazie</u>	Combes Raymond		Carrera Alphonse		
<u>Honnou</u>	Roques Baptiste		Joulia Jean		
<u>La Courtète</u>	Nicolas Louis		Pradié Pierre		
<u>Lasserre</u>	Alquié Pierre		Daraup Jean		
<u>Lauraguel</u>	Marty Joseph		Touich Michel		
<u>Lignairolles</u>	Lobrousse Pierre		Cortesèque Julien		
<u>Malviès</u>	Essiye Bastien		Calvet Paul		
<u>Mazeyrolles</u>	Izard Théophile		Maurel Jean		
<u>Montgradail</u>	Laguzon François		Erastet Augustin		
<u>Mouthaut</u>	Joulia Henri		Bousquet Pierre		
<u>Jonzy</u>	Denoy Théodore		Bousquet Baptiste		
<u>Routier</u>	Dupuy Victor		Couquet Jean		
<u>S'-Just de Béleugard</u>	Jabre François		Barbe Jean		
<u>Seignaleurs</u>	Delpou Drunié		Millet Julien		
<u>Villargel du Razès</u>	Fort Alban		Eignol Julien		
	Canton d'Arzac.				
<u>Artiques</u>	Mounié Marius	Accepté	Labadie, Auguste	Accepté	
<u>Arzac</u>	Castella Jean	"	Mandault, Louis	"	
	Faurie Aimé	"			
<u>Bessède de Saulx</u>	Bonmerie Lucien	"	Clamens, Barthélemy	"	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Cailla</u>	Jagès Pierre	Accepté	Cauvaille Joseph	Accepté	
<u>Coumozouls</u>	Jeyrand Hilaire	{	Vidal Sylvain	{	
<u>Escouloubre</u>	Eribillac Patrice		Roquelaine Michel		
	Eribillac Elie				
<u>Ginda</u>	Nilles charls		Delouca Sylvestre		
<u>Le Bousquet</u>	Bourel Joseph		Baychelles François		
<u>Le Clat</u>	Castella Oscar		Castella Joseph		
<u>Montfort</u>	Candille Antoine Millet Joseph		Saumier Baptiste		
<u>Juliaurens</u>	Lapus Jean		Ribes Adrien		
<u>Roquefort de Sault</u>	Anous Antoine Roques alphonse		Authier Joseph		
<u>St. Claude & Jette</u>	Tous François		Tech Jean		
<u>Salvezines</u>	Bourel Emile		Jalibert Auguste		
	Canton de		Belcaire		
<u>Annat</u>	Vaysse Jean M ^e	Accepté	Vaysse Jean Etienne	Accepté	
<u>Belcaire</u>	Marthre Joseph	{	Verge Louis	{	
	Marthre Paul				
<u>Belfort</u>	Rivier Zephiren		Mouchard Louis		
<u>Belvis</u>	Fargue Antoine		Lacroix Justin		
	Sicre Lion				
<u>Campagna de Sault</u>	Salette Bernard		Cau Jean		
<u>Cannurac</u>	Vacquier Jacques		Grobz Baptiste		
<u>Cornus</u>	Savoie Jean		Verge Honoré		
<u>Espezel</u>	Rodiere Casimir Medus Antoine		Bonnat Baptiste		
<u>Fontanis</u>	Vidal Amant		Aniort François		
<u>Galenagues</u>	Siffre chrysotome		Calvel Pierre		
<u>Joucon</u>	Bonnel Louis		Alary Lion		
<u>Lafajolle</u>	Carbon Pierre		Lépine Gabriel		
<u>Mazuby</u>	Toutville Edmond		Bonnet Fleuri		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Merval</u>	Lacroix Jules	Accepté	Lipra François	Accepté	
<u>Rodome</u>	Benet Antoine	}	Calret Jean	}	
<u>Roquefeuil</u>	Tourier Gustave		Adroit Jean		
	Marcel Léon				
<u>Vicort</u>	Calvel Louis		Luthier Pierre		
	Canton de Chalabre				
<u>Candeval</u>	Marquier Arthur	Accepté	Coueges Auguste	Accepté	
<u>Chalabre</u>	Jitairé, Emile	}		}	
	Vidal, Jean		Amat Camille		
	Carnage, Georges				
<u>Corbieres</u>	Morère Léon		Carrié Louis		
<u>Courtauly</u>	Villac Elói		Jau Abel		
<u>Queyres et Salartide</u>	Canet Joseph		Albert François		
<u>Montgarden</u>	Boulbès Julien		Malvicelle François		
<u>Peyrefitte du Razès</u>	Mondy Antoine		Belfech Pierre		
<u>Quivert</u>	Grassand François		Bayle Ignace		
	Astruc Joseph				
<u>Rivel</u>	Richon Paul	}	Blanchat Sylvain	}	
	Elhat Paul				
<u>St. Benoît</u>	Coste Celsig		Garrouste Augustin		
<u>St. Colombes l'Her</u>	Maubec Pierre		Ferré Basile		
	Bouisse Paul				
<u>St. Genat du Razès</u>	Bernadet Léon		Garrouste Jh		
<u>St. Jean de Paracol</u>	Moulard François		Sarda Antoine		
<u>Sonnac</u>	Canal Antoine		Abat Baptiste		
<u>Tréziers</u>	Servès Elie		Lagarde Paul		
<u>Villefort</u>	Jean Antoine		Boussihou Benoît		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.	
	Canton de Couiza					
<u>Antugnac</u>	Teille Edouard	Accepté	Jous Marius	Accepté		
<u>Arques</u>	Rocher Roger	{	Bonnefaut Jean			
<u>Bugarach</u>	Berthomieu Pierre		Sabourau Marcelin			
<u>Camps</u>	Fabre Baptiste		Canaby Emilien			
<u>Cassaignes</u>	Doutres Sidore		Alqui François			
<u>Couilhac de la -</u>						
<u>Montagne</u>	Pagès Jean		Cantié Célestin			
<u>Couiza</u>	Breils Baptiste		Baue Etienne			
	Pagès Emile					
<u>Coustaussa</u>	Cathala Michel		Clarret Roger			
<u>Cubières</u>	Alberny Jacques		Assayenne Jules			
<u>Tourtou</u>	Alberny Paul		Jous Lion			
<u>Luc s/ aude</u>	Marty Henri		Jean Baptiste			
<u>La Serpent</u>	Fraïssi François		Cantié Victor			
<u>Misrègre</u>	Gatoune Emile		Laffont Victor			
<u>Montazels</u>	Dimon Marius		Tech Baptiste			
<u>Teyrolles</u>	Roussel Baptiste		Monié Louis			
<u>Remis le château</u>	Delmas Etienne		Feste Louis			
<u>Rennes les Bains</u>	Eiffon Louis		Flamant André			
<u>Roquetaillade</u>	Franc François		Lambert Sidore			
<u>Serres</u>	Doutre Marius		Mouge Jean			
<u>Sauzergue</u>	Guichon Louis		Azais Lion			
<u>Terroles</u>	Gayda Ambrose		Saumière Michel			
<u>Valmigrè</u>	Cros Louis		Cros Joseph			
	Canton de LIMOUX					
<u>Ajac</u>	Brian Albert	Accepté	Fallières Louis	Accepté		
<u>Alat</u>	{ Clarou Charles	-	Caou Louis	-		
	{ Vidal Paul	-		-		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Bourige	Escaude Charles	Accepté	Jaulet Mathieu	Accepté	
Bourigole	Fabre Jean	{	Brulus Scipold	{	
Castidreug	Tratz Alphonse		Laffite Gustave		
Ceyrie	Agoustenc Pierre		Martignolle Caliste		
Cournavel	Astruc Sabien		Pelpach Alphonse		
Festes St. André	Jamrus Pierre		Ferré Pierre		
Gaja et Ville d'eu	Constaus Aristide		Sagoute Paul		
La Bezole	Astruc Cloris		Astruc Joseph		
La Digue d'Amont	Boyé Jean		Fau Antoine		
La Digue d'aval	Sarda Ignace				
	Grunaud Louis				
	Cantier Emile	{		{	
	Pages Lion		Esparreil Jean		
	Labatut André				
	Raynier Antoine				
	Blain Louis		Noques Marten		
	Robert Pierre				
	Flhe Louis				
	Cassignal Lucien				
	Sévely Antoine		Sévely Alexis		
	Filh Elicophile		Guilhem Antoine		
	Albigez Ferdinand	{	Rouge Edouard	{	
	Journé Déniré		Rech François		
	Brunei Antoine		Bayascas Auguste		
	Jagès Raymond				
	Revel Séverin		Garrigues Casimir		
	Alazet François		Marty Jules		
	Lapeyre Barthélemy		Vidal Antoine		
	Marre Jean		Marre Jules		
	Gourdon Joseph		Boor André		
LIMOUX					
Loupia					
Magrie					
Malras					
Tauligne					
Pierresse					
St. Martig de Villuglan					
Tournells					
Vendémies					
Vézaya					
Villelongue					

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton de		Quillan		
<u>Belvianes et Lavac</u>	Donnergue François	Accepté	Siffre Emile	Accepté	
<u>Brenac</u>	Gougaud Pierre		Duel François		
<u>Campagne d'Aude</u>	Argence Raoul		Malet François		
	Croux Henri		Courcade Emmanuel		
<u>Coudons</u>	Cuxac Baptiste		Huillet, Louis		
	Le Camus Joseph				
	Bailles Maurice	ont			
<u>ESPÉRAZA</u>	Cabrol, Pierre	tous	Azais Louis		
	Escolier Pierre				
	Jammes Pierre	accepté			
	Dupuy Bernard				
<u>La</u>	Sire Pierre	Accepté	Castelnau Jean		
	Salvat François		Rivière Emile		
<u>Epinoles</u>	Cuxac Albert		Brunet Jean		
<u>Gravis</u>	Reverd, Irénée		Bernad Jean		
<u>Marra</u>	Baup Pierre		Lacoux Edmond		
<u>Métias</u>	Bonnouze, Indrard				
	Flaire Antoine				
	Chabaud François				
	Jamnet Henri		Bouladou Edmond		
<u>Quillan</u>	Sylvestre Pierre				
	Nicolas Louis		Rivière Honoré		
	Laffont Jean				
	Rivière Auguste				
	Villefranche Antoine				
	Sibra Léon				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.		
<u>Laurabaton</u>	Candille alphonse	Accepté	Liffre Jean	Accepté			
<u>Rouvenac</u>	Bonnet Pierre	}	Alary augustin	}			
<u>S^t Gerrool</u>	Liau Louis		Sannière Marcel				
<u>S^t Julia de Bec</u>	Balmigère Pierre		Ericoire Bernard				
<u>S^t Just et le Bezu</u>	Sire Joseph		Grassaud, Noël				
<u>S^t Louis et Sarahon</u>	Richon Marius		Benazeth Aristide				
<u>S^t Martin Lys</u>	Marcéon frigoire		Courrien Raymond				
Canton de S ^t Hilaire							
<u>Belcastel et Bouc</u>	Bourrel antouen	Accepté	Barbaza Paul	Accepté			
<u>Carnelles et Langut</u>	Pages Caliste	}	Arie Pierre	}			
<u>Clermont</u>	Esteve Jean		Raynaud Marius				
<u>Gardie</u>	Revel clement		Limouys Firmin				
<u>Gresseil</u>	Poudou Jean		Sourmes clement				
<u>Ladem.</u>	Fages Paul		Maynard Edouard				
<u>Molieres</u>	Callabat Jules		Raynaud clement				
<u>Tomas</u>	Fan Guillaume		Revel Ernest				
<u>S^t Hilaire</u>	castel Jean		Servies antoine				
<u>S^t Polycarpe</u>	Fages Paul		Servies antoine				
	Lassure antoine		Foussé Pierre				
<u>S^t Polycarpe</u>	Mellies Henri		Pujet Fridore				
<u>Verzeille</u>	Raynaud Benjamin		Raynaud Emile				
<u>Villardelle</u>	Barbaza Joseph		Revel Louis				
<u>Villar S^t Anselme</u>	Gonties Jean		Desarnaud Lament				
<u>Villebazy</u>	Desarnaud Marius		Guignard Louis				
<u>Villefloure</u>	Boussieux Henri						
Arrondissement de Narbonne							
Canton de Coursan							
<u>Armissan</u>	Fil , Pierre	Accepté	Alquier Etienne	Accepté			
	Fabre , Raoul	"					

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Coursan</u>	Jamène alban				
	Escande Maurice	ont			
	Michel Antoine		Douarche Justin	Accepté	
	Joubert André	tous			
	Massol Emile				
	Foures Louis				
	Benet Armand	Accepté	Altané Paul	Accepté	
<u>Cuxac</u>	Perrin Augustin				
	Andrieu Alfred				
	Bousquet Edmond				
	Combes Beranger	Accepté	Arnaud Louis	Accepté	
<u>d' Aude</u>	Doussat Paul				
	Felissier Louis				
	Péru Jean		Pénat Jean	Accepté	
	Thérond Adrien				
<u>Fleury</u>	Rouquie Felix				
	Bousquet, Fernand		Chabbert Raymond	Accepté	
	Auriol, Clément				
	Estève Louis				
<u>Grusissan</u>	Gibert André		Burnac Henri	Accepté	
	Castellon Louis				
	Calvet Raoul				
<u>Salles d' Aude</u>	Louis Emile		Serviere Lucide	Accepté	
	Ricard Alphonse				
<u>Vinassan</u>	Roustric, Benoit				
	Thomas, Arthur		David Louis	Accepté	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Canton de Durban.</u>					
<u>Albas</u>	Marcy Ernest	Accepté	Marty Adrien	Accepté	
<u>Cascastel</u>	Pescouens Joseph	{	Destarac Justin	{	
<u>Coustouge</u>	Miquel Edouard		Olise Gaston		
<u>Durban</u>	Grahier Emile		Saury René		
<u>Embrun et Ardelmaire</u>	Bellissaut Joseph		Bellissent André		
<u>Foutjoucouze</u>	Courrent Paul		Berthouven Arthur		
<u>Fraïsse des Corbières</u>	Bartissol Edouard		Légué Gaston		
<u>Jouqueres</u>	Bénézet Emile		Amigues Edmond		
<u>Luntillan</u>	Fabre Jean		Amiel Aristide		
<u>St Jean de Baron</u>	Azean Louis		Duprés Octave		
<u>St Laurent</u>	Miquel Ernest		Verdale Paul		
<u>Thézan</u>	Grizon Raymond		Tié, Fernand		
<u>Villeneuve des Corbières</u>	Barbès Achille		Ola, Louis		
<u>Villesèque des Corbières</u>	Thomas, Alphonse		Prévost Joseph		
	Ferrand, Lucien				
	Bellissent Henri				
	Bracharet Marius				
	Olise Roman				
<u>Canton de Ginestas</u>					
<u>Angeliers</u>	Tegassou Justin	Accepté	Viguer Augustin	Accepté	
<u>Bize</u>	Tujat Joseph	{	Frauc Paul	{	
<u>Ginestas</u>	Caraman Louis		Guizard Amand		
<u>Mailhac</u>	Cathala Emile		Fabre Auguste		
<u>Mirepeisset</u>	Cadennas Osmin		Tasset Lucien		
<u>Oussellan</u>	Carbonich Joseph		Ducros Paul		
	Canary Adrien		Galy Jean		
	Lansao Norbert				
	Balmes Constant				
	Rouzeau Olivier				
	Hortala Louis				
	Chartron Paul				
	Gazard Julien				
	Fastaud Barthélemy				
	Izard Eugène				
	Pagis Elie				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Taraza</u>	Bernard, Frédéric	Accepté	Sivade Schille	Accepté	
<u>Touze</u>	Béziat, Jean		Salles Marceau		
	Ferran Victor				
<u>Rouba</u>	Rougé Félix		Segus Louis		
	Julien Jules				
	Roger Lucien				
<u>S^t Marcel</u>	Tendrey Robert		Guilhem Pierre		
	Armet Paul				
<u>S^t Nazaire</u>	Pesqui Joseph		Etienne Georges		
	Conte Henri				
<u>S^t Valère</u>	Flory Antoine		Estival Lion		
<u>Sallès d'Aude</u>	Maraval Pierre	Magnouat Camille			
	Vialade Jules				
	Maurel Philippe				
<u>Ventenac d'Aude</u>	Lautier Camille		Sicard Albert		
	Blanc Louis				
	Canton de Lezignan - Corbières				
<u>Argens</u>	Bourden François	Accepté	Malbrie Fernand	Accepté	
<u>Boutenac</u>	Tanc René		Fabre Auguste		
	Gruet Georges				
<u>Campblanc</u>	Balmigère Joseph		Fournier Charles		
<u>Castelnau d'Aude</u>	Bassona Charles		Maurel Justin		
	Combré Antoine				
<u>Cornilhac du Haut pays</u>	Tanc Pierre		Pommès Marius		
	Dautras Jean				
<u>Crusades</u>	Salles Elie		Villemeur François		
<u>Escalès</u>	Berthomieu Fernand		Laure Joseph		
	Oray Sébastien				
<u>Fabrezan</u>	Alegret, Joseph		Escaut Marcel		
	Badia, Julien				
	Illac, Eugène				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Ferrals</u>	Bédos Achille	Accepté	Lannes Baptiste	Accepté	
	Villefranche Caliste	"			
<u>Toutcuverte</u>	Raynaud Jean		Malres Louis	"	
	Ressier Guillaume	.			
<u>Bonry</u>	Tradal Antoine		Mau André	"	
	Gorgues François	Accepté			
	Ricard Jean		Bonnet Marc	"	
	Pesqui Louis				
	Sarda Augustin		Castel Henri	"	
<u>Lezignan</u>	Sargana André				
	Vidal Pierre				
<u>Corbières</u>	Montagne Michel				
	Trat Antonin				
	Mazel Leon				
	Arnal Elie				
<u>Luc sur Orbieu</u>	Salatier Joseph		Maurel Aimé	"	
	Lagarde Jules				
<u>Montbrun</u>	Soulagiac Joseph		Bardeu Leon	"	
<u>Montserot</u>	Azeau Arthur		Larrouy Jules	"	
	Calousset François				
<u>Ormaisons</u>	Malet Alphonse		Arnaut Julien	"	
	Vergé Louis				
<u>St André Roquebrouge</u>	Marty Felicien		Lemoys Jean Jacques	"	
	Griffoul Emile				
<u>Saurouzeille</u>	Ramel Joseph		Blanc Emile	"	
	Labenne Charles				
<u>Canton de Carbonne</u>					
<u>Bages</u>	Gros Mayreville Gabriel	Accepté	Martin Bouty	Accepté	
	Martin Joseph	"	Joseph		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Biganet</u>	Bascoules Benjamin	Accepté	Bernard Paul	Accepté	
<u>Canet</u>	Ségarra Emmanuel				
	Vialade Adrien				
<u>Marcougan</u>	Cathala Emile		Bonnafois Louis	-	
	Maury Jacques				
	Havardan Frédéric		Cant Jean	-	
	Fraissé Paul				
<u>Montredon</u>	Delfech Georges		Mellet Ouisine	-	
	Victor Auguste				
<u>Moussan</u>	Dougeat Elie		Carbonneau Alfred	-	
	Marquie Maurice				
	Lacroix Achille				
	Roux Emile		Gaillard Etienne	-	
	Quemel Marius				
	Philoctète Paul		Cardelat Joseph	-	
	Cazanave Léon				
<u>Marboune</u>	Lombard Jacques		Cassan Simon	-	
	Mas Georges				
	Jamnes Victor				
	Goutier Edouard				
	Bajolle Joseph				
	Burnac Adrien				
	Andrau Louis				
	Thalapit Louis				
	Jean Paul				
	Capdeville Paul				
<u>Mérian</u>	Luquet Marius		Gaudon Paul		
	Thalavialle Louis				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Roussac d'Aude</u>	Trat, Fernand	Accepté	Mombel Jules	Accepté	
<u>Villedaigne</u>	Coural, André	"	Eiqui Alban	"	
	Huc, Auguste	"			
	<u>Canton de Sigean.</u>				
<u>Les Carcs</u>	Laborde Henri	Accepté	Martin François	Accepté	
<u>Teulha</u>	Grizaud, Louis	{	Gléizes Joseph	{	
<u>Toulon</u>	Vic Léonce		Mouret François		
	Azeau Roger				
	Moumet, Justin				
<u>La Nouvelle</u>	Jerente, Louis		Sadousse Gaston		
	Rolland, Louis				
	Sidras aîné				
<u>Leucate</u>	Montesquieu, Rolland		Demante Joseph		
	Ribes Yozime				
<u>Seynac de Mer</u>	Fabre Joseph		Taillade Prudent		
	Floutier Pierre				
<u>Portel</u>	Guter Joseph	{	Molinier Charles	{	
	Ferval Jean				
<u>Roquefort de Corbières</u>	Alexandre Désiré		Gouzy Aubin		
	Combes André				
	Malquier Pierre		Jau Louis		
<u>Sigean</u>	Estève Adrien				
	Vincent Paul				
	Bernard Louis				
	Fautedave Hygin		Augé Jean		
	Bergio Jacques		Valls Antoine		
<u>Treilles</u>	Suzanne François				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A CARCASSONNE, le 24 Septembre 1938.

LE PRÉFET DE L'AUBE



Virgery

DÉPARTEMENT

d

AUDE

MODÈLE N° 4

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

Int. 2705 E

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de,....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque com- mune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
1	abat Elie	Ribouisse	Mourel Achille	
2	Agousteuc Pierre	Cépie	Martignolles Caliste	
3	Alandry Jean	Moussoulens	Rouffas Casimir	
4	Alandry Eugène	"	- d° -	
5	Alazet François	Touzeilles	Marty Jules	
6	Albarède Jean	Duthac	Siguy Emmanuel	
7	Alberny Saul	Fourton	Tous Léon	
8	Alberny Jacques	Cubiers	Assayrenc Jules	
9	Albigeis Ferdinand	Malras	Rouge Edouard	
10	Alexandre Désiré	Roquefort des Corbières	Gauzy Aubin	
11	Alegret, Joseph	Fabrejan	Escudier Marcel	
12	Alibert Jean Pierre	Montferrand	Imbert Léon	
13	Alquier Louis	Salza	Sussaud Paul	
14	Alquié Pierre	Lasserre	Darau Jean	
15	Alquier Joseph	Mouthoumet	Roussel Fernand	
16	Amalric Jules	Cous. sen. à Bize		
17	Amiel Jean	" chabre		
18	Amiel Antoine	Laurac	Mazet Antoine	
19	Andreau Louis	Marbonne	Jaillat Cardinet et cassan	
20	Andreu Antoine	Leuc	Raynaud Jean	
21	Andreu Jean	Rieu Mierwais	Souloumiac Auguste	
22	Andreu Alfred	Coursan	Douanche et Attani	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS, ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque com- mune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
23	Andrieu Ernest	Fenouillet	Castel Alde	
24	Andrieu Louis	Laroque de Fa	Tyard Joseph	
25	Auduze, Pierre	H. Michel de Sarrès	Cazala Clément	
26	Arabet Marc	Alaigue	Andrieu Jean	
27	Arand Auguste	Villedubert	Pistie Henri	
28	Argence Raoul	Campagne d'Aude	Malet François	
29	Armet Gaul	H. Marcel	Guilhem Pierre	
30	Arnal Elie	Tézignay	Bonnet et Castel	
31	Artiques Pierre	Montolieu	Abrial Trénie	
32	Assens Antonin	Roquefort de Sault	Authier Joseph	
33	Astorg Eugène	Souilhe	Eandou J. Marie	
34	Astruc Hyacin	Cons. d'arr. ^t (Cournand)		
35	Astruc Joseph	Puivert	Bayle Ignace	
36	Astruc Satan	Cournand	Selpich Alphonse	
37	Astruc Cloris	La Bezole	Astruc Joseph	
38	Audirac J. ^t	Labastide d'Arzon	Moulet Jean Marie	
39	Audouy Léon	Cons. d'arr. ^t		
40	Auriol Clément	Fleury	Chabbert Raymond	
41	Authier Urbain	Villegly	Benit Joseph	
42	Auzias Emile	Carcassonne	Pugot Constatian et Cathaly	
43	Ayrat Marceau	Montgoy	Saurines Urbain	
44	Azeau Armi	Quintillan	Amiel Nestor	
45	Azeau Arthur	Montriet	Lauray Jules	
46	Azeau Oger	Fitou	Moulié François	
47	Azéna François	Montolieu	Abrial Trénie	
48	Badia Julien	Fabrejan	Escudie Marcel	
49	Baillat Emilien	Montlaur	Darajols Léo	
50	Payssas Achille	S. Laurent Cabre.	Verdale Paul	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
51	Bajoles Joseph	Carbunne	Gaillard Cardelat et Cassan	
52	Balmigère Pierre	St Julia de Bee	Éricore Bernard	
53	Balmigère Jt	Campboug	Fournier Charles	
54	Balmigère Louis	Tournissan	Roux Edmond	
55	Balmigère Constant	Mirepeisset	Passet Lucien	
56	Barbaza Joseph	Villardetelle	Raynaud Emile	
57	Barbaza Jean	Barbais	Robert Joseph	
58	Bardou Pierre	Cons. d'arr.		
59	Bardou Albert	Caus et Saugers	Manole Jacques	
60	Barrie Louis	Villasaray	Seres Raymond	
61	Baron Paul	Cons. général		
62	Bartissol Edouard	Fontjoncouste	Berthomieu Arthur	
63	Bascon Pierre	Villetitoul	Gaubert Edmond	
64	Bascoles Benjamin	Bizaret	Bernard Paul	
65	Bassona Charles	Castelnau d'Aude	Maurel Justin	
66	Bastide Auguste	Castelnau d'Aude	Servien-Houlès-Arès	
67	Bastie Antoine	Sallès-Cabardès	Dalauze Marius	
68	Bastouil Jean	Verdun	Marty Joseph	
69	Baux Pierre	Marsa	Bernat Jean	
70	Bausil Sylvain	Moutlaure	Tarazol Léo	
71	de Bataille Léon	Érèville	Bonnet Julien	
72	Baychère Albert	Villesisde	Sicard Jacques	
73	Beautes Joseph	Salrique	Chabaud Louis	
74	Bidos Eugène	Taurize	Martel Antoine	
75	Bidos Lément	Villaveren Val	Bonnoure Joseph	
76	Bidos Achille	Ferrals	Sanne Baptiste	
77	Bélard Louis	Sigeau	Pau Louis et Ange Jean	
78	Bellissent Henri	Villeneuve le Comte	Pla Louis	
79	Bellissent Joseph	Durban	Sauvy René	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ :	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
		(DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
80	Belloe Amour	Argens	Mailhan Jules	
81	Belot Eugène	Aurillac	Saury Aubry	
82	Bénazet Raymond	Pencora	Valette Victor	
83	Bénet Amour	Coursan	Stane-Douard	
84	Bénézet Emile	Fraix de Corbier	Séguy Joseph	
85	Bénet Antoine	Rodome	Calvet Jean	
86	Bergès Jacques	Sigeac	Pau Louis augé Jean	
87	Bernadet Lion	St. Coust du Razès	Garroute Joseph	
88	Bernard Frédéric	Taraza	Sivade Achille	
89	Berthomieu Fernand	Escales	Laure J.	
90	Berthomieu Pierre	Bugarach	Sabouraud Marcel	
91	Bertrand Anatole	Azille	Latour Jean	
92	Beziat Maurice Jean	Taraza	Sivade Achille	
93	Biaut Louis	Cous-d'Aur.		
94	Bieule Baptiste	Couge	Beaur Etienne	
95	Biscaus Louis	St-Frichou	Jène Emile	
96	Blain Louis	Limoux	Esparnail Jean Riquis	
97	Blanc Paul	Aragon	Barthe - Robert	
98	Blanc Louis	Euchan	Micoulean François	
99	Blanc Louis	Ventenac d'Aude	Sicart Albert	
100	Blancard Emile	Cous-d'Aur.		
101	Blum Lion	Député de l'Aude		
102	Bondouy Antoine	Montfermeil	Imbert Lion	
103	Bonnafous Louis	Villeneuve M. 050	Viala Paul	
104	Bonnaure Ferdinand	Vièzes	Lacroux Edmond	
105	Bornel Louis	Joucou	Alary Lion	
106	Bonnière Lucien	Besside de Soult	Clamens Barthélemy	
107	Bonnemaison Elie	Argens	Mailhan Jules	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
108	Bonnet Jean	Villemoustaussou	Vialatte Louis	
109	Bonnet Marie Mabathier	Villardonnell	Gache Auguste	
110	Bonnet Clément	Espinassière	Siron Joseph	
111	Bonnet Pierre	Rouvenac	Alary Augustin	
112	Bories Henri	Gaya la Selva	Denat Elie	
113	Bordeneuve Emile	Carcassonne	Pujol. Combléran et Cathala	
114	Bossieu Gaston	Cernes. M ^{re}	Albigeat Edouard	
115	Boucheau Jules	Cous d'ant.	"	
116	Boudeune Louis	Carcassonne	Pujol. Combléran Cathala	
117	Bouges Elie	Arquettes en Val	Bidos François	
118	Bouisset Louis	Villespy	Cros Marcus	
119	Boultès Julien	Montjardou	Malville François	
120	Bourdon François	Argens	Malrie Fernand	
121	Bournet Julien	Massac	Gau Joseph	
122	Bourel Jean	Cous. général		
123	Bourel Jules	Villemagne	Arnaud Jh	
124	Bourel Jh	Le Bousquet	Baychelier François	
125	Bourel Emile	Salvezines	Jalibert Auguste	
126	Bourel Antoine	Belcastel et Bue	Barbaza Paul	
127	Bousgarbis Emile	Lanet	François Bastien	
128	Bousgarbis Jean	Député		
129	Bousquet Jean	Cous. général		
130	Bousquet Edmond	Curac d'Aude	Arnaud Louis	
131	Bousquet Gernac	Fleury	Chabbert Raymond	
132	Boussieu Henri	Villefloure	Mignard Louis	
133	Bouteille Louis	Faujean	Eychenne Lazare	
134	Boyer Charles	Montreal	Aubry Jacques	
135	Boyer Jean	Le Signe d'Amont	Fau Antoine	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ :	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
		(DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
136	Boyer Jules	Breizilhes	Richard Albert	
137	Boyer Jean	Villasavary	Sire Raymond	
138	Brachaut Marius	Villesigne & Coches	Trevost Joseph	
139	Brail Benjamin	Bagnols	Cros Ferdinand	
140	Briard Albert	Ajac	Fallières Louis	
141	Brousse Edmond	Salice de Lamagais	Billotte Justin	
142	Brunei Pierre	Villesiguelonde	Ouvradou Louis	
143	Brunei Antoine	Treute	Bayllascasse Auguste	
144	Buscaïl François	Remp. Murervoix	Souloumiac Auguste	
145	Busquet Abel	Caunettes en Val	Flamand Jean	
146	Cabal Jules	St. Pierre de Champis	Bertrand Julien	
147	Calancie Antoine	Villeneuve ls Montcal	Faure Raymond	
148	Caboussel François	Montbet	Larrouy Jules	
149	Cabrol Pierre	Esperaza	Huillet Louis	
150	Cadenus Osmy	Giretas	Azaïs Louis	
151	Caffort Edouard	Peyrac. Moir.	Jugard Armand	
152	Caffort Louis	Laure	Dignard François	
153	Cayssac Sakin	Couffoulens	Sauvy Marius	
154	Calmet Paul	Origus. Niz	Delqua Paul	
155	Cals Jean	Candebronde	Bibet Henri	
156	Calvet Paul	Cout. quival	Bonmafous Auguste	
157	Calvet Louis	Vicort		
158	Calvet Raoul	Salles & Aude	Authie Anne	
159	Callobat Jules	Mohères	Serviers Lucide	
160	Canbou Jean	St. Amand	Raymond Clement	
161	Canbolive Louis	Carlija	Rigal Etienne	
162	Cammages Georges	Cholabre	Bérizet Etienne	
163	Canal Fernand	Belfech	Amat Camille	
			Courtau Jean	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
164	Canal Antoine	Sonnac	Abat Baptiste	
165	Candille Antoine	Montfort	Saurier Baptiste	
166	Candille Alphonse	Querbajou	Riffre Pierre	
167	Canet Joseph	Gueyts et Labastide	Albert François	
168	Canary Adrien	Mailhac	Fabre Auguste	
169	Cantier Emile	Limoux	Esparnil. Rogues	
170	Capacelle Paul	Marbonne	Jallot. Cardelat cassan	
171	Capus Jean	Puilaurens	Ribes Adrien	
172	Caraman Louis	Biye	Frauc Paul	
173	Carbon Pierre	La Fayette	Lépine Gabriel	
174	Carbon Antoine	Cous. général		
175	Caratgi Jean	Cailhan	Detours Gaston	
176	Cassagneau François	Cous. d'arr.		
177	Cassignol Paul	Fautras d'Aude	Mons Louis	
178	Cassignol Marcel	Rasthnaudary	Servien-Moulis et Arcis	
179	Cassignol Lucien	Limoux	Esparnil et Rogues	
180	Castans Louis	Viguerieville	Breau Baptiste	
181	Castel Jean	Tomas	Revel Ernest	
182	Castel Léon	Député de l'Aude		
183	Castella Jean	Axat	Maudran Louis	
184	Castella Oscar	Le Clat	Castella Joseph	
185	Castelle Léon	La Loubère	Marque Paulien	
186	Castillon Louis	Gruissan	Ournac Henri	
187	Cathala Michel	Coustaussa	Claret Roger	
188	Cathala Louis	Cous. d'arrondissement		
189	Cathala Emile	Biye	Frauc Paul	
190	Cathala Emile	Canet d'Aude	Bornafous Louis	
191	Cau Pierre	Cous. d'arr.		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ :	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
		(DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination; en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
192	Cavailli Ernest	Montérot	Ferrie Jean	
193	Cazanave Louis	Marqueu	Meric Jean Marie	
194	Cazanave Pierre	Paysan de l'Herz	Albrey Jean	
195	Cazanave Lion	Barbume	faillart-Cardelat et Cattan	
196	Chabaud Francis	Quillan	Bouludon et Renere	
197	Chartron Paul	Ouvillan	Ducros et faly	
198	Champayrol Antoine	Tuicherie	Ramon Henri	
199	Clarenc Emile	Cons. général		
200	Clergue Etienne	Limousis	Guilhem Paul	
201	Claron Charles	Alit	Caou Louis	
202	Combes Raymond	Gramazi	Carrera Alphonse	
203	Combes Joseph	Mollerille	Ayharo Paul	
204	Combes Beranger	Cuxac d'Aude	Arnaud et Denat	
205	Combres André	Roquefort de Corberon	Gouzy Julien	
206	Combré Antoine	Castellau d'Aude	Maurel Justicy	
207	Combré Louis	Fournes	Ricautte Marius	
208	Comès Joseph	Carcassonne	Injct. Comptelerau Cathala	
209	Comte Louis	S ^t Nazaire	Etienne Joory	
210	Conte George	Cons. d'aut.		
211	Constans Aristode	Gaya et Villereau	Lagoutte Paul	
212	Cornus Ede	Belpach	Comthieu Jean	
213	Costes Cebstin	S ^t Benoît	Garroute Augustin	
214	Corteydane Jean	Mas-Corbardis	Philippot Achille	
215	Coulon Joseph	Castelnaudary	Servier-Houles et Arais	
216	Coural André	Ville d'Aigue	Tequi Alban	
217	Coural Louis	Cons. d'aut.		
218	Courent Paul	Enbes et Castelmaur	Ballistaut André	
219	Courrière Antoine	Cons. général		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
220	Cousinié Alfred	Lastours	Mot Julien	
221	Crayol Jean	Salcedo-Lamagais	Billotte Justin	
222	Crespi Etienne	Les Basses	Aussere Jean	
223	Crémault Joseph	Cous. d'ant.		
224	Gros Victorien	Calauran	Ferval Pierre	
225	Gros Joseph	Rieu-N.	Souloumiac Auguste	
226	Gros Louis	Valmargue	Gros Joseph	
227	Gros-Mayeville Gabriel	Bages	Martin-Bouty Joseph	
228	Groux Henri	Campagne	Malet François	
229	Guncq Eugène	Castelnau-d'Ay	Servien-Roulis-Arcis	
230	Gusac Baptiste	Coudons	Courcade Emmanuel	
231	Gusac Albert	Quils	Riviere Emile	
232	Salbes Adolphe	Comique	Jean Mary	
233	Dautrat Jean	Comilhac du P. Ray	Poumes Marius	
234	Dauris Emile	Cayuda	Tasquol Antoine	
235	Dayde Etienne	Barbais	Robert J.	
236	Dayde Joseph	Mour	Lazard Antoine	
237	Delmas Etienne	Rennes-le-Château	Este Louis	
238	Deloupy Marius	Mas des Cours	Barvinière Guillaume	
239	Delprech Georges	Moutredoy	Mellet Ouesime	
240	Delpy Marcel	Tajols	Liguy Paul	
241	Delpnat Fernand	Raihac d'Aude	Moubel Jules	
242	Delpout Hubert	Ferrières	Liguy Gerard	
243	Delpout Jeanne	Seignaleux	Millet Julien	
244	Delpy Alfred	Cous. d'ant.		
245	Delteil Emile	Leuc	Raynaud Jean	
246	Denoy Théodore	Pouy	Bourquet Baptiste	
247	Desarnaud Marius	Villabaz	Desarnaud Laurent	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
248	Bescours Joseph	Cascastel	Bestaiac Justin	60 ⁷
249	Besplats Jean	Alzonne	Vieu Henri	
250	Besplats Edouard	Belcize	Vive Joseph	
251	Berze Pierre	Cous. d'aut.		
252	Biederich George	Villanue	Blanc François	
253	Dimou Marius	Montages	Tech Baptiste	
254	Dimur Augustin	Coursan	Bouard et Atani	
255	Dous Jean	(adjoint) Pennautier	Bac Léopold	
256	Dous Jean	Mare - d° -	- d° -	
257	Dous Joseph	Carcassonne	Dupet. Carbonneau + Cathala	
258	Doujeat Elie	Moussan	Carbonneau Alfred	
259	Doumeuc Paul	Mizerville	Saltri Jean-Marie	
260	Poumaque François	Bebianne	Riffe Emile	
261	Doussat Paul	Cuxac d'Aude	Arnaud Louis	
262	Doutre Marius	Serres	Dout Jean Monge Jean	
263	Doutres Isidore	Cassagnes	Alquie François	
264	Dormières François	Camille	Germain Raymond	
265	Dupré René	Davejean	Bouet Jean	
266	Dupuy Victor	Routier	Conquet Jean	
267	Dupuy Bernard	Espeyran	Estuillet et Azais	
268	Emby Gabriel	Villefainte	Barrière Laurent	
269	Emby Marius	Thouval	Emby Jacques	
270	Escaffre Lion	Mamillotte	Jau Pierre	
271	Escaude Gabriel	Lesiora	Valette Victor	
272	Escaude Charles	Bouziege	Jaulet Mathieu	
273	Escaude Maurice	Coursan	Bouard et Atani	
274	Escarguel Louis	La Cassagne	Veland Théophile	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ :	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
		(DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
275	Escolier Pierre	Esperaza	Huillet et azais	
276	D'Esperonnat Jean	Palaja	Depauls Camille	
277	Esperou Edouard	Villegailhenc	Roger Henri	
278	Estève François	Mas St. Puelh	Kestre Benoit	
279	Estève Jean	Chermont-	Raynaud Marius	
280	Estève Louis	Gruissan	Burnac Henri	
281	Estève Louis	Ligeau	Jau Louis	
282	Eychenne Raymond	Ladern	Auzi Jean Belraud Albert	
283	Fabre Jean	Jonguères	Amigues Edmond	
284	Fabre Ernest	Mouy	Izard Antoine	
285	Fabre René	Cous. d'arr.		
286	Fabre Alexis	~ ~		
287	Fabre Pascal	Labastide-Esparbrouque	Jalabert Casimir	
288	Fabre Barthélemy	Laurès-Moir	Costes Paul	
289	Fabre François	St. Just de Bellegarde	Barbe Jean	
290	Fabre Baptiste	Campy	Canaby Emile	
291	Fabre Jean	Bourguet	Piulius Léopold	
292	Fabre Raoul	Armissan	Alquier Etienne	
293	Fabre Joseph	Lequiac de Mes	Dieudonné	
294	Fabrie Maurice	Franse	Fraiche Celestin	
295	Fages Paul	Ladern	Maynad Edouard	
296	Fages Paul	St. Hilaire	Servies Antoine	
297	Fages Léon	Plaigue	Vallès Clément	
298	Fages Irénée	Alauac	Barthe Lucien	
299	Farges Armand	Castans	Blanc Louis	
300	Faigues Antoine	Belvis	Lacroix Justin	
301	Fau Guillaume	Tornas	Ruel Ernest	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
302	Faur Ernest	Esneillens	Guichou Edmond	
303	Fauré Ami	Axat	Maudraut Louis	
304	Ferrare Victor	Stoujols	Salle-Mareau	
305	Ferrand Lucien	Chizay	Vie Fernand	
306	Ferrasse Jules	St Camelle	Vidal Adrien	
307	Ferret Raymond	Badens	Plantou Gabriel	
308	Ferré Lucien	Fajac en Val	Boudet Henri	
309	Ferral Jean	Portal	Molnier Charles	
310	Fil Pierre	Armissan	Calquier Pierre	
311	Filaire Antoine	Quillan	Bouladou et Renard	
312	Filh Théophile	Magrie	Guillemin Antoine	
313	Filhol Pierre	Cazalrenoux	Benat François	
314	Fitaire Emile	Chalabre	Amat Camille	
315	Flory Camille	St Valère	Estival Léon	
316	Floutier Pierre	Peyrie de Més	Caillade Bernard	
317	Foutoure Hégé	Sigean	Dau Louis	
318	Foutouille Edmond	Magaby	Bonnet Henri	
319	Fous Jean	Villalier	Rével Jean	
320	Fort Alban	Villargel du Razis	Éguinol Julien	
321	Fort Léopold	Cons. d'arr.		
322	Foulquier Edmond	Molandier	Crouzil Jean Marie	
323	Foures Louis	Coursan	Bouarche et Atani	
324	Fourné Gustave	Roquefeuil	Adroit Jean	
325	Fourné Jules	Calacran	Ferral Pierre	
326	Fournier Marius	Ribaulte	Mamy Henri	
327	Fournier Désiré	Pauligne	Reoh François	
328	Fraisse François	La Serpette	Cautie Victor	
329	Fraisse Paul	Marcougnan	Caus Jean	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
330	Frauc François	Roquetaillade	Lambert Fidore	
331	François Antoine	Castelnau-d'Ay	Serrin-Houtès-Arcis	
332	Gabanon Pierre	Capendu	Castagnol Antoine	
333	Gaillard Henri	Féline-Termieris	Mestru Joseph	
334	Gabriel Jules	Laprade	Cabrel Ruma	
335	Gabriel René	S'-Denis	François Paul	
336	Garnie Emile	Tord	Bruneel Etienne	
337	Garonste Gaston	Cous. d'arr!		
338	Gasc Alfred	Bouisse		
339	Gastaud Barthélemy	Ouvellan	Ducros Paul faly jauri	
340	Gatoune Emile	Mithige	Laffont Victor	
341	Gau Frédéric	Fraissie-Cabardès	Escaude Lion	
342	Gauch Elodie	Cuarnay	Gard Forge	
343	Gayda Ambroise	Ferrolles	Sauvion Michel	
344	Gazzard Julien	Ouvellan	Ducros et faly	
345	Gelade Hyacinthe	Cous. d'arr!		
346	Gélis Fernand	Les Illes-Cabardès	Vidalie Georges	
347	Géli Maurice	Airouy	Rancoub Raymond	
348	Géli Robert	Lapomarde	Bruneel Aristide	
349	Genie Emile	Caratonne	Puyet. Conpétiron et Cathala	
350	Germa Léon	Salles d'Alers	Calmet Abel	
351	Gibert André	Gruissan	Ournac Henri	
352	Gleizes Mamie	Aigues-Vives	Bibet Henri	
353	Gleizes Henri	Carcassonne	Puyet. Conpétiron et Cathala	
354	Gleize Annie	Montauriol	Grelliers	
355	Goutier Edouard	Marbonne	Gaillart. Carlat et Cathala	
356	Gougand Pierre	Brunac	Puel François	
357	Gourdon Jh	Villelongue	Proz André	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ :	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
		(DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
358	Gout Henri	Député de l'Aude		
359	Gouttes Georges	Souilhavels	Reynès Pierre	
360	Gorgue François	Stoups	Thaur André	
361	Grauer Emile	Durban	Saury René	
362	Grassaud François	Trivert	Bayle François	
363	Gresse Joseph	Alairac	Barthe Lucien	
364	Grifford Emile	S ^t André Rog.	Limouzy Jean Jacques	
365	Grimaud Louis	Limoux	Esparril et Reynès	
366	Grilhères François	Lalorède en Val	Bédos René	
367	Grižaud Louis	Tenilla	Glizes Joseph	
368	Grizon Raymond	S ^t Laurent	Verdalk Paul	
369	Guichon Louis	Sougraignes	Azais Léon	
370	Guille Georges	cons. général	"	
371	Guilhem Jacques	Sénateur Aude	"	
372	Guilhem Fabrice	Villerica	Reul Jean	
373	Guilhem Joseph	Villepente	Barrieu Laurent	
374	Guiraud Emile	Montclar	Barthe Raymond	
375	Guiraud Victor	Caunes	Coste Paul	
376	Guizard Justare	Baudse	Lautié Faustin	
377	Guiter Joseph	Tortil	Holmies Charles	
378	Guizard Victor	Caranac	Jean François	
379	Grulet Georges	Boutenac	Fatre Auguste	
380	Homps Gustave	Roquefeix	Maurel Jules	
381	Hortala Louis	Ourellan	Ducros Paul. fab. Jean	
382	Horte Jean	cons. d'arr.		
383	Huc Auguste	Villedaigne	Fiqui alban	
384	Huc Jacques	Peynac. Mirançois	Mignard François	
385	Hudelle Jacques	Rustique	Hille Paul	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ :	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
		(DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement. délégué ou suppléant de la commune de....)	Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
386	Huques, Ernest	Cons. d'arr.		
387	Huillet, Joseph	Moutfort	Saurier Baptiste	
388	Ilhat Paul	Rivel	Blauchard Silvain	
389	Ilhe Louis	Limoux	Esparceil et Roques	
390	Ilhac Eugène	Fabrejan	Escudie Marcel	
391	Illes Paul	Les Martyrs	Ricard Marius	
392	Izard Lion	Cons. d'arr.		
393	Izard Aristide	S ^t Martin le Viel	Bac Gaston	
394	Izard Théophile	Cailhavel	Boyer Julien	
395	Izard Joseph	Ferran	Pelouze Jean	
396	Izard Théophile	Mazeyrolles	Mauvel Jean	
397	Izard Eugène	Oursellan	Ducros et Galy	
398	Jalabert Damien	La Palme	Gleizes Arthur	
399	Jammes Victor	Carbonne	Gaillard. Cardet et cassan	
400	Jammes Eugène	Cabrespine	Bonnafont Augustin	
401	Jammes Pierre	Festes et S ^t André	Ferrie Pierre	
402	Jammes Pierre	Espiraza	Huillet et Azais	
403	Jammet Henri	Luillan	Bouladou et Rivière	
404	Jaubert André	Coursan	Douache. Attané	
405	Jean Antoine	Villefort	Boussillou Benoit	
406	Jean Joseph	Villemoustaussou	Vialatte Louis	
407	Jean Paul	Carbonne	Gaillard. Cardet et cassan	
408	Jérente Louis	La Nouvelle	La Douce Gaston	
409	Jordy Vincent	Carcassonne	Dujet. Comletieran et Cathala	
410	Joubia Henri	Mouthaut	Bousquet Pierre	
411	Julien Jules	Roubia	Seguy Louis	
412	Labat Jean	Conseiller général		
413	Labatut André	Limoux	Esparceil. Roques	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
414	Sabène Charles	Courouzelles	Flaugus Emile	
415	Saborde Henri	Les Bares	Martin François	
416	Sabrousse Pierre	Signairolles	Costetèque Julien	
417	Sacapelle François	St. Prisol	Marty Louis	
418	Sacroix Jules	Mérial	Sipra François	
419	Lacroix Achille	Marbonne	Gaillat-Cardelat Cassan	
420	Sagade Jules	Luc d'Ortheu	Maurel d'ime	
421	Sagoute Joseph	Dran	Foulià Marius	
422	Sagoute Jules	Mas. Cabardès	Philipot Achille	
423	Saguzon François	Montgradaill	Erastet Augustin	
424	Safitte Jules	Lagrasse	Rey Paul	
425	Laffont Jean	Quillan	Bouladou - Rirare	
426	Lafosse Jean	Carcastonne	Dugat. (Coulérian et Cathala)	
427	Lamoureux Jean	Cous. d'arr.		
428	Lannes Jean	Cous. d'arr.		
429	Lannes Louis	Castelnaudary	Servien-Houlès et Arcis	
430	Lansac Robert	Mailhac	Fabre Auguste	
431	Lapeyre Barthélemy	Vendémis	Vidal Antoine	
432	Lasalle Raül	La combe	Chaila Xavier	
433	Lasserre Antoine	St. Hilaire	Servies Antoine	
434	Lasserre Joseph	St. Paulat	Sicaud Raoul	
435	Laucat Etienne	Rieus en Val	Bouscat Auguste	
436	Laurens. Castellet (de) Pierre	Ingénieur	Mietche Justin	
437	Laurent Jean	St. Julien de Briola	Blaudant Jean	
438	Laurent Emile	St. Sernin	Fournier Joseph	
439	Lautier Paul	Cous. général		
440	Lautier Antoine	Lagrasse	Rey Paul	
441	Lautier Camille	Ventenac d'Aude	Sicaud Albert	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ :	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
		(DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
442	Lhère Marius	Brugairolles	Gabelle Lucien	
443	Le Camus Joseph	Esperaza	Huillet et Azais	
444	Léotard Ernest	Bram	Joulie Marius	
445	Lestel Emile	St Martin des Puys	Carla Elie	
446	Level Jacques	Pépier	Magous Joseph	
447	Libouille Guillaume	Sauzet	Cau Joseph	
448	Lignères Adolphe	Laure	Saury Marius	
449	Limousin Pierre	Roullens	Sourques Jacques	
450	Limouzy Vincent	Saissac	Glories Joseph	
451	Limouzi Auguste	Cous. d'ant		
452	Liatot Louis	La Redorte	Affiac Etienne	
453	Lombard Jacques	Marbome	Gaillard. Cardelat et Cassan	
454	Louis Emilein	Salles d'Aude	Serviere Lucide	
455	Luty Limoy	La Redorte	Affiac Etienne	
456	Luc Raymond	Douzens	Ahae Roger	
457	Luquet Marius	Nervian	Eoudou Paul	
458	Maffre Joseph	Rouffiac d'Aude	Boyer Francois	
459	Magnierat Louis	St. Quat Aude	Colombis Armand	
460	Mauillet Jean J. St	St. Papoul	Marty Louis	
461	Malapert Louis	Marbome	Gaillard. Cardelat Cassan	
462	Mallavialle Louis	Nervian	Eoudou Paul	
463	Malet Antoine	Montgaillard	Auge Leonce	
464	Malet Alphonse	Ornaizous	Arnaud Julien	
465	Malquier Pierre	Sigeac	Tau et Auge	
466	Marcel Lion	Roquefeuil	Adrait Jean	
467	Marcel Joseph	Salles s/ l' Hers	Calmet Abel	
468	Marciou Grigore	St. Martin - Lp	Courrien Raymond	
469	Marcy Ernest	Albas	Marty Adrien	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
470	Mario Jules	Pech-Luna	Doumeuc Emile	
471	Marquie Alexandre	Lastordes	Boyer Baptiste	
472	Marquie Arthur	Cauderal	Commenge Auguste	
473	Marquie Maurice	Moussan	Carbonneau Alfred	
474	Maraval Pierre	Sallèles d'Aude	Maguogut Camille	
475	Marty Elie	Lous-d'Aud		
476	Martinolles Henri	Couffoulens	Delgua Paul	
477	Marty Joseph	Lougaquel	Fouich Michel	
478	Marty Henri	Luc-sur-Aude	Jean Baptiste	
479	Marty Filicou	St Andre. Roquelouge	Simouzy Jean Jacques	
480	Martin Joseph	Bages	Martin Bouty J ^e	
481	Martre Joseph	Belcaire	Vergi Louis	
482	Martre Paul	Belcaire	Vergi Louis	
483	Maire Jean	Viraza	Maure Jules	
484	Marty Maurice	Pepeux	Magous Joseph	
485	Mary Joseph	Berriac	Boyer Narcisse	
486	Mas Placide	Faicherie	Ramon Henri	
487	Mas Jean	Castelnaudary	Servieu Houls. et Acié	
488	Mas Robert	Belvize	Vies Joseph	
489	Mas Georges	Carbonne	Gaillart. Cardebat et Cassan	
490	Massol Emile	Coursan	Douarche-Ararié	
491	Maulec Pierre	St Colomb. s l'Her	Ferri Basile	
492	Maurel Charles	Fritet	Azima François	
493	Maurel Philippe	Sallèles d'Aude	Maguogut Camille	
494	Maury Louis	Capsendu	Castignol Antoine	
495	Maury Jacques	Ramet d'Aude	Bonmarfos Louis	
496	Mazel Leon	Lézignan	Bonnet et Castel Henri	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
497	Magnan Julien	La Tourrette	Metge Augustin	
498	Médus Antoine	Espezel	Bonnaud Baptiste	
499	Mestre Alphonse	Donagac	Bousquet Antoine	
500	Michel Antoine	Coursan	Donard Stanis	
501	Micoulean Justin	Tradelles (Calvados)	Micoulean Ernest	
502	Mignard Maxime	St-Jouat d'Aud	Colombis Armand	
503	Moillagou André	Servies en Val	Juhà Arthur	
504	Moillès Henri	St-Polycarpe	Poussé Pierre	
505	Miquel François	Gourville	Faure Auguste	
506	Miquel Edouard	Toustouge	Olise Gaston	
507	Miquel Ernest	St-Jean de Parrou	Supie Octave	
508	Mistler Jean	Député de l'Aude		
509	Moliner Jean	Floure	Cambou Eugène	
510	Mondy Antoine	Deyrille du Razès	Delped Pierre	
511	Monier Emile	Villeneuve-Mais	Viala Paul	
512	Monnier Antoine	Dyas St-Puelles	Mestre Benoît	
513	Mons Auguste	Villespy	Gros Marius	
514	Montsarrat Julien	Couques	Mahour Elie	
515	Montahuc Aimé	Treitan	Fenille François	
516	Montagne Michel	Lézignan	Bonnet-Castel Henri	
517	Montel Eugène	Cons. général		
518	Montagne Joseph	Cons. d'arr.		
519	Montestruc Roland	Leucate	Demonté J.	
520	Montgaillard Antoine	Cons. général		
521	Montlaur Joseph	Bouzens	Alas Roger	
522	Morère Lion	Corbères	Carné Louis	
523	Moulard François	St-Jean de Parrou	Sarda Antoine	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ :	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
		(DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
524	Mourin Marius	Artiques	Sabadie Auguste	
525	Mouruet Gaston	La Nouvelle	Sadouce Gaston	
526	Mavaillan Frédéric	Marcorignan	Cau Jean	
527	Mespoulet Elie	Pezens	Festre Joseph	
528	Nicolas Louis	La Courtité	Tradie Pierre	
529	Nicoles Louis	Quillan	Bouladou-Rivière	
530	Mounat	Bouilhonnac	Jaudreau Jean	
531	Mourel Ernest	Fendeille	Baychère Gaston	
532	Olive Eugène	Laurabat	Bourguignon J. René	
533	Olise Osman	Villeseque des Corbiers	Trivost Joseph	
534	Olivier Henri	Montreal	Emby Jacques	
535	Ornières Louis	Roquecourbe	Gammou Lion	
536	Ornières Pierre	Laure	Samy Marcus	
537	Oustric Oscar	Lastordes	Boys Baptiste	
538	Oustric Benoît	Vinassan	Darid Louis	
539	Ournet Jean Marie	Belflou	Blazy Jean Marie	
540	Ournet Joseph	Boraigne	Marquie Jean	
541	Ournac Adrien	Barbonne	Gaillat-Caudetat et Cassan	
542	Pages Eugène	Montmaur	Pulais Maurice	
543	Pages Pierre	Cailha	Fauvelles Joseph	
544	Pages Emile	Louiza	Baus Etienne	
545	Pages Léon	Limoux	Espereil et Roquis	
546	Pages Raymond	Treuste	Bagasac Auguste	
547	Pages Caliste	Fauvelles	Ferré Pierre	
548	Pages Elie	Bucellan	Ducos et Galy	
549	Pages Jean	Couilhac de la Montagne	Cautie Estime	
550	Palanqui Charles	Cous. général		
551	Pamène Alban	Coursan	Douareche et Arané	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ :	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
		(DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
552	Taral Théodore	Badens	Plantou Gabriel	
553	Tassebosc Jean	Pécharic et le Py	Couthieu Germain	
554	Tassebosc Louis	Barsans	Bruston Jean Marie	
555	Tauc Aimé	Boutenac	Fabre Auguste	
556	Tauc Pierre	Tornilhac Plat Pays	Toummeus Marius	
557	Tech de Laclauze Henri	Génerville	Soula Antoine	
558	Tecille Edouard	Ardugnac	Tous Marius	
559	Tétre Henri	Teyrens	Villeplane Pierre	
560	Télistier Aristide	Les Brunels	Bourniquel Thomas	
561	Télistier Louis	Cuxac d'Aude	Arnaud. Denat	
562	Tennavayre Marius	Villegly	Berut Joseph	
563	Tendriez Robert	St Marcel	Guithem Pierre	
564	Térie Jean	Cuxac d'Aude	Arnaud et Denat	
565	Tesqui Joseph	St Nazaire	Etienne Georges	
566	Tesqui Louis	Lezignan	Bonnet Castel Henri	
567	Teynard Silaire	Cournouzols	Vidal Sylvain	
568	Thalip Clément	Bram	Joulia Marius	
569	Thilodète Paul	Marbome	Gaillat. Cardelat et Cassan	
570	Tigassou Justin	Argeliers	Viguier Augustin	
571	Tistre Bertin	Albiers	Pistre Marius	
572	Tistre Louis	Renne. Monstres	Albiger Edward	
573	Tla Eugène	Palacrac	Gatignand Joseph	
574	Tla Antoine	Soulatge	Dulves Joseph	
575	Tlauc Étienne	Malves	Cavaille Paul	
576	Tous Louis	Villayel-Calarois	Éreil François	
577	Tous François	St Colomb d'Assiette	Tech Jean	
578	Touties Fernand	Villar St Basile	Rerel Louis	
579	Toudou Jean	Griffeil	Sournias Hubert	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ :	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
		(DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
580	Toudou Paul	Tradelles en Val	Cros Joseph	
581	Tourhomme Etienne	Labastide d'Azion	Moulet Jean Marie	
582	Tousse Paul	St. Colomb d'Alers	Ferrière Basile	
583	Tradal Antoine	Komps	Mauré André	
584	Trase Schille	Cous. général		
585	Tratz Antoine	Lizignan	Bonnet et Castel Henri	
586	Tratz Alphonse	Castelreug	Lafitte Gustave	
587	Tratz Sébastien	Escales	Laure Joseph	
588	Tuyot Joseph	Argeliers	Viguier Augustin	
589	Tullis Ferdinand	Cransac	Traillié-Célestin	
590	Quermel Marius	Varbonne	Gailland Cardelat Eassan	
591	Ramel Joseph	Tourouze	Planques Emile	
592	Ramon Paul	St. Martin Lalande	Verger Paul	
593	Ramon Edmond	Cous. d'arr.		
594	Rancoule Jacques	- d°.		
595	Raspard Fernand	Filleneuve la Fontaine	Baris Lucien	
596	Rancoule Paul	Saillac	Gloiret Joseph	
597	Raymond Martial	Azille	Latour Jean	
598	Raymond - Clélie Léon	Pezens	Pistre Joseph	
599	Raynaud Clément	Sénateur d. l'arr.		
600	Raynaud Marius	Cous. général		
601	Raynaud Benjamin	Verzeille	Pujot Isidore	
602	Raynaud Jean	Fontcouerte	Mahou Louis	
603	Rayner Antoine	Limoux	Esparsat et Rogues	
604	Raynier Pierre	Segurfitte d'Alers	Andrieu Louis	
605	Record Joseph	Ricand	Petitjeu Eugène	
606	Rossier Guillaume	Fontcouerte	Mahou Louis	
607	Requi Jacques	Conques	Mahou Elie	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ:	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
		(DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
608	Relet Maurice	Mairones	Bernède Camille	
609	Revel Séverin	St Martin de Villeniglas	Garrigues Gaston	
610	Revel Clément	Gardie	Simontis Fernand	
611	Reverdy Irénée	Graves	Brunet Jean	
612	Rey François	Erassanel	Albert Edouard	
613	Ribes Jozeime	Leucate	Bernante Joseph	
614	Ribot Paul	Citon	Escaude Aimé	
615	Ricard Alphonse	Salles d'Aude	Serrère Lucide	
616	Ricard Jean	Lézignan	Bonnet et Castel Henri	
617	Richou Marius	St Louis et Carabon	Bénayot Aristide	
618	Richou Paul	Rivel	Blanchard Sylvain	
619	Rigaud Camille	Villautou	Catier Jules	
620	Rives Charles	Cors général		
621	Rives Joseph	Cors et Saucous	Mand Jacques	
622	Rives Antoine	St Martin Labade	Yerge Paul	
623	Rivet Julien	Cors. d. aut.		
624	Rivière Joseph	Belfort	Mandard Louis	
625	Rivière Pierre	Castelnau d'Ay	Servière-Roulet et Lucis	
626	Rivière Auguste	Quillan	Boulard et Rivière	
627	Robert Antoine	La Palme	Gleize Arthur	
628	Robert Pierre	Limoux	Esparbet et Rogues	
629	Rocher Roger	Arques	Bonnesant Jean	
630	Rodière-Casimir	Espezel	Bonnail Baptiste	
631	Roger Fernand	Las Tauxes	Thot Féliux	
632	Roger Lucien	Roches	Siguy Louis	
633	Roger Joseph	Mayreville	Thot Jean	
634	Rogues Laurent	Cors général		
635	Rolland Louis	La Nouvelle	Ladoue Gaston	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
636	Roques Marceau	Fernjeaux	Eychenne Lazare	
637	Roques Albouse	Roguesol & Sault	Guthen Joseph	
638	Roques Joseph	Villasavary	Serres Raymond	
639	Roques Baptiste	Honnour	Joubert Jean	
640	Rouch Antoine	Marrillette	Gau Lucie	
641	Rouge Jean	Carcassonne	Puyot (Comptable et Cathala)	
642	Rouge Felicien	Nellgarde	Amiel Antonin	
643	Rouge Felix	Pouzol	Salles Marceau	
644	Roumens Danum	Carcassonne	Puyot (Cathala) (Comptable)	
645	Rouquet Charles	Trêbes	Azema François	
646	Rouquet Paul	Belfech	Courthien Jean	
647	Rouquier Felix	Fleury	Chabert Raymond	
648	Rouquier Marius	Murviel Cabardès	Brail Gabriel	
649	Roussel Baptiste	Peyrolles	Monie Louis	
650	Roux Emile	Marbonne	Gaillat. Cardet et Cassan	
651	Rouveau Oscar	Mirepeisset	Passet Lucien	
652	Sabatier Jean	Cons. général		
653	Sabatier Joseph	Luc s/orbier	Maurel Aimé	
654	Sabrie Victor	Cons. d'arr.		
655	Saisset Dominique	Cons. d'arr.		
656	Saffon Alexandre	Fajac la Relegue	Erémouil Marius	
657	Sales Joseph	Carcassonne	Puyot. Comptable - Cathala	
658	Salette Bernard	Campagna & Sault	Cau Jean	
659	Salles Elie	Crusades	Villennur François	
660	Salvat François	Fr	Castelnau Jean	
661	Sans Pierre	Cahuzac	Clarac Marcel	
662	Sarda Augustin	Lézignan	Bonnet Gastel Heuri	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ :	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
		(DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
663	Sarda Ignace	La Sique d'Arel	Gasc Jean	
664	Sarda Joseph	Blomac	Goût Georges	
665	Sarda Paul	Maisons	Gatinaud Marcel	
666	Sarrail Alfred	Cazilhac	Ferrier Philippe	
667	Sarrault Albert	Sénateur Aude		
668	Sarrault Maurice	Carcatonne	Duyet. Conchétian Cathala	
669	Saroye Jean	Comus	Vergé Honoré	
670	Saux Jean	Cumès	Tautali Antoine	
671	Saux Léopold	Miraval. Sauvaget	Baudrum Paul	
672	Sarzana Audré	Lézignan	Bonnet-Castel Henri	
673	Savary Antonin	Alzonne	Vieu Henri	60
674	Ségarra Emmanuel	Byzance	Bernard Paul	
675	Séguin François	Villeneuve-St	Méric Jules	
676	Séguin Joseph	Euchan	Wicollan François	
677	Sémat François	Salzigne	Chataud Louis	
678	Sénil Jean	Cuxac-Cabardis	Grazelle Saturnin	
679	Sérié Elie	Fréziars	Lagarde Paul	
680	Sévély Robert	Frétes	Azéna François	
681	Sévély Antoine	Loupia	Sévély Alexis	
682	Sévérac Julien	Raissac & Lamy	Douce Paul	
683	Sévérac François	Cuxac-Cabardis	Grazelle Saturnin	
684	Siau Louis	St Ferriol	Saumière Marcel	
685	Siau Henri	Cous. d'au!		
686	Sibra Lion	Quillan	Bouladou & Rivière	
687	Sicard Germain	Villemagne	Artaud Joseph	
688	Sicard Jean	Villegailhenc	Roger Henri	
689	Sicre Léon	Belvis	Lacroix Justiz	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
690	Sidras Aimé	Leucate	Demoute Joseph	
691	Sigi Maurice	Jancastonne	Dujet Comteblanc et cathala	
692	Sigi Emile	Azille	Latour Jean	
693	Siffre Chrysostôme	Galinagues	Calvel Pierre	
694	Sire Joseph	S. Just et le Bézu	Grassaud Noël	
695	Sire Pierre	La	Castelnau Jean	
696	Sirven René	Fajols	Siguy Paul	
697	Sirven Raymond	Castelnau-dary	Servieu Houlié et arcs	
698	Sompagnac Lucien	Verdun	Marty Joseph	
699	Souillard Ernest	Cons. d'arr.		
700	Soula Louis	Touters du Razis	Vie Joseph	
701	Soulagnac Joseph	Montbrun	Eardieu Léon	
702	Soulet Elie	Molaudier	Crouzet Jean Marie	
703	Sourès Lucien	Laforce	Castignol François	
704	Sournès Hubert	Covanac	Jean François	
705	Suzanne François	Erilles	Valls Antoine	
706	Sylvestre Pierre	Quillan	Bouladou. Rivière	
707	Taillefer Emile	Planilla	Vauriel Emile	
708	Taillefer Maurice	Espérage	Hullet et Aris	
709	Tallariques Marcel	Cons. général		
710	Tarlouriech Joseph	Ginestas	Quizad Armand	
711	Tecissegre Paul	Villardonnel	Gaches Auguste	
712	Talbot Jules	S. Michel de Larois	Cazala Clément	
713	Thérond Adrien	Arzac d'Aude	Arnaud. Senat.	
714	Théron Emile	Alaigue	Andrieu Jean	
715	Thomas Arthur	Vinassan	David Louis	
716	Thomas Alphonse	Chézan	Vie Fernand	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque com- mune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
717	Esiffou Louis	Rennes les Bains	Flamant André	
718	Esissaudier Baptiste	La fage	Bardou Grégoire	
719	Esisseyre Charles	Cous. général		
720	Esisseyre François	Rouffiac de Corbius	Roque Fortuné	
721	Esisseyre Baptiste	Malviès	Calvet Paul	
722	Eomey Albert	Cous. général		
723	Eouston Achille	Caunes - Minervois	Cortes Paul	
724	Erastet Joseph	St Gauderic	Euxac Pierre	
725	Eritillac Elie	Escoubertre	Roquetaure Michel	
726	Eritillac Patrice	"	"	
727	Facquie Jacques	Camurac	Granby Baptiste	
728	Falette Louis	Fontès Cabanis	Soulayrac Paul	
729	Faissiere Jean	Ventenac Cabanis	Fenle Hippolyte	
730	Faysse Etienne	Cous. d'arr.		
731	Faysse Jean St.	Aunat	Faysse Jean Etienne	
732	Verdier Guillaume	Cous d'arr.		
733	Verdier Louis	St Eulalie	Ambry Joseph	
734	Verdier Jules	Mouze	Bourjade Augustin	
735	Verge Louis	Ornaisons	Arnaud Julien	
736	Vernède Etienne	Lacrière	Sarda Félicien	
737	Vialade Jules	Sallies d'Aude	Magnougat Camille	
738	Vialade Adrien	Bizanet	Bernard Paul	
739	Victor Auguste	Montredon	Melet Onésime	
740	Vic Liouze	Fitou	Monier François	
741	Vidal Jules	Cous. d'arr.		
742	Vidal Jean	- d° -		
743	Vidal François	Laubonne	Dujet - Comblanc et Cathala	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque com- mune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS
744	Vidal Elie	Juicheric	Ramon Henri	
745	Vidal Amand	Foutanis	Aucourt. François	
746	Vidal Jean	Chalabre	Amat Camille	
747	Vidal Pierre	Lezignan	Bonnet. Castel Henri	
748	Vidal Paul	Cous. général		
749	Vidal Paul	Alet	Caou. Leopold	
750	Vié Moïse	Dernacuciellette	Derille Leopold	
751	Villac Auguste	Greixan	Deville François	
752	Villac Elie	Courtanuly	Fau Abel	
753	Villes Joseph	Lavalette	Carrie Leopold	
754	Villefrangue Antonin	Quillan	Bouladou. Rivière	
755	Villefrangue Calixte	Ferrals	Lannes Baptiste	
756	Vincent Joseph	Sigeau	Pau et Augé	
757	Vives Louis	Cous. d'arr.		
758	Vuillier Charles	Quinda	Delouca Sylvestre	

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Préfet, sera déposée au secrétariat général de la Préfecture, pour être communiquée à tout requérant.

A CARCASSONNE, le 8 Octobre 1938.



LE PRÉFET DE L'AUDE

Prigay

MODÈLE n° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 1^{er} BUREAU DE VOTE

(n° 1 A 231 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

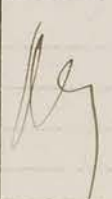
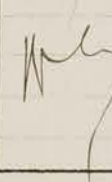
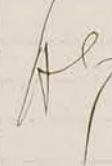
On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le _____ et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

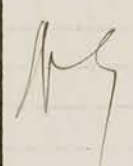
La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter ; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

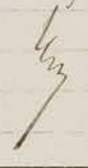
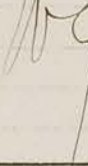
NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
1	Albat Elie		My			
2	Agoustenc Pierre		My			
3	Alandry Jean		My			
4	Alandry Eugène		My			
5	Alazet François		My			
6	Albarède Jean		My			
7	Alberny Paul		My			
8	Alberny Jacques					
9	Albigès Ferdinand		My			
10	Alexandre Désiré		My			
11	Alegret Joseph		My			
12	Alibert Jean Pierre		My			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
13	Alquier Louis					
14	Alquié Pierre					
15	Alquier Joseph					
16	Amabie conseiller Jules Général					
17	Amiel conseiller Jean Général					
18	Amiel Antoine					
19	Andrau Louis					
20	Andrieu Antoine					
21	Andrieu Jean					
22	Andrieu Alfred					
23	Andrieu Ernest					
24	Andrieu Louis					

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
25	Anduze Pierre					
26	Arabet Marc					
27	Aranès Auguste					
28	Argence Raoul					
29	Armet Gaul					
30	Arnal Elie					
31	Artiques Pierre					
32	Assens Antoine					
33	Astorg Eugène					
34	Astruc Sylvain Conseiller d'arrondissement					
35	Astruc Joseph					
36	Astruc Sabin					

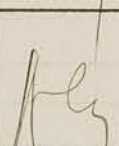
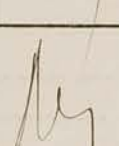
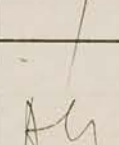
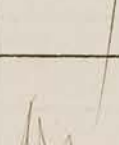
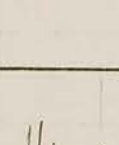
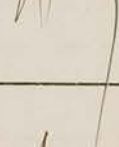
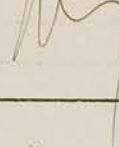
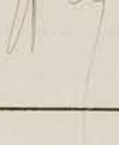
NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
37	Astruc Cloris					
38	Audriac Joseph					
39	Audouy Léon Conseiller d'arrondissement					
40	Auriol Clément					
41	Autier Urbain					
42	Auzias Emile					
43	Ayraud Marceau					
44	Azeau Aimé					
45	Azeau Arthur					
46	Azeau Roger					
47	Azéma François					
48	Badia Julien					

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM. PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
49	Baillat Emile		Al			
50	Baissas Achille		By			
51	Bajolle Joseph		By			
52	Balmigère Pierre		By			
53	Balmigère Joseph		By			
54	Balmigère Louis		By			
55	Balmies Constant		By			
56	Barbaza Joseph		By			
57	Barbaza Jean		By			
58	Bardou Pierre Conseiller d'arrondissement.		By			
59	Bardou Albert		By			
60	Barrie Louis		By			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
61	Baron Paul conseiller général					
62	Bartissol Edouard					
63	Bascon Pierre					
64	Bascoules Benjamin					
65	Bassoua Charles					
66	Bastide Auguste					
67	Bastie Antoine					
68	Bastouil Jean					
69	Baux Pierre					
70	Bauzil Sylvain					
71	Bataille (de) Léon					
72	Baychère Albert					

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
73	Beautes Joseph		M			
74	Bédos Eugène		M			
75	Bédos Clément		M			
76	Bédos Achille		M			
77	Bélard Louis		M			
78	Bellissent Henri		M			
79	Bellissent Joseph		M			
80	Belloc Armand		M			
81	Belot Eugène		M			
82	Bénayot Raymond		M			
83	Bénét Armand		M			
84	Bénexet Emile		M			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
85	Bénet Antoine					
86	Bergès Jacques					
87	Bernadet, Léon					
88	Bernard Frédéric					
89	Berthomieu Gemmaire					
90	Berthomieu Pierre					
91	Bertrand Anatole					
92	Béziat Jean					
93	Biard Louis conseiller d'arrondissement					
94	Bieules Baptiste					
95	Biscan Louis					
96	Blain Louis					

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM. PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
97	Blanc Paul					
98	Blanc Louis					
99	Blanc Louis					
100	Blancard Emile conseiller d'arrondissement					
101	Blum Léon Député					
102	Bondouï Antoine					
103	Bonnafous Louis					
104	Bonnaure Ferdinand					
105	Bonnel Louis					
106	Bonneric Lucien					
107	Bonnemaïson Elie					
108	Bonnet Jean					

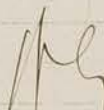
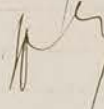
NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
109	Bonnet Pierre		<i>[Signature]</i>			
110	Bonnet Clément		<i>[Signature]</i>			
111	Bonnet Pierre		<i>[Signature]</i>			
112	Boriss Henri		<i>[Signature]</i>			
113	Bordaneuve Emile		<i>[Signature]</i>			
114	Bossieu Gaston		<i>[Signature]</i>			
115	Bouchieu Jules conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>			
116	Boudenne Louis		<i>[Signature]</i>			
117	Bouges Elie		<i>[Signature]</i>			
118	Bouisset Louis		<i>[Signature]</i>			
119	Boulbès Julien		<i>[Signature]</i>			
120	Bourdin François		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
121	Bournet Julien					
122	Bourrel Conseiller Jean Général					
123	Bourrel Jules					
124	Bourrel Joseph					
125	Bourrel Emile					
126	Bourrel Antoine					
127	Bousgarbiès Emile					
128	Bousgarbiès Député Jean					
129	Bousquet Conseiller Jean Général					
130	Bousquet Edmond					
131	Bousquet Germain					
132	Boussieux Henri					

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
133	Bouteille Louis					
134	Boye Charles					
135	Boye Jean					
136	Boye Jules					
137	Boyer Jean					
138	Brachaniet Marius					
139	Brail Benjamin					
140	Brian Albert					
141	Brousse Edmond					
142	Brunel Pierre	Ouradou Louis				
143	Brunel Antoine					
144	Buscail François					

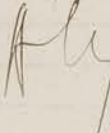
NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
145	Busquet abel		11			
146	Cabal Jules		07			
147	Cabanie antoine		11			
148	Caboussel François		11			
149	Cabrol Pierre		11			
150	Cadennes Osmoin		11			
151	Caffort Edouard		11			
152	Caffort Louis		11			
153	Caissac Sabir		11			
154	Calmet Paul		11			
155	Cals Jean		11			
156	Calvet Paul Conseiller Général		11			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
157	Calvet Louis					
158	Calvet Raoul					
159	Callabat Jules					
160	Cambon Jean					
161	Cambolives Louis					
162	Cammage Georges					
163	Canal Fernand					
164	Canal Antoine					
165	Candille Antonin					
166	Candille Alphonse					
167	Canet Joseph					
168	Canavy Adrien					

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
169	Cantie' Emile					
170	Capdeville Paul					
171	Capus Jean					
172	Caraman Louis					
173	Carbou Pierre					
174	Carbou Conseiller général ^{Antoine}					
175	Caratgé' Jean					
176	Cassagneau François Conseiller d'arrondissement					
177	Cassagnol Paul					
178	Cassagnol Marcel					
179	Cassagnol Lucien					
180	Castang Louis					

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
181	Castel Jean		<i>[Signature]</i>			
182	Castel Léon Député		<i>[Signature]</i>			
183	Castella Jean		<i>[Signature]</i>			
184	Castella Oscar		<i>[Signature]</i>			
185	Castelle Léon		<i>[Signature]</i>			
186	Castelbon Louis		<i>[Signature]</i>			
187	Cathala Michel		<i>[Signature]</i>			
188	Cathala Louis conseiller d'Arrondissement		<i>[Signature]</i>			
189	Cathala Emile		<i>[Signature]</i>			
190	Cathala Emile		<i>[Signature]</i>			
191	Cau Pierre Conseiller d'Arrondissement		<i>[Signature]</i>			
192	Cavaille Ernest		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
193	Cazanave Louis		<i>[Signature]</i>			
194	Cazanave Pierre		<i>[Signature]</i>			
195	Cazanave Léon		<i>[Signature]</i>			
196	Chabaud François		<i>[Signature]</i>			
197	Chartrou Paul		<i>[Signature]</i>			
198	Champeyrol Antoine		<i>[Signature]</i>			
199	Clarenc Emile Conseiller Général		<i>[Signature]</i>			
200	Clergue Eugène		<i>[Signature]</i>			
201	Clarou Charles		<i>[Signature]</i>			
202	Combes Raymond		<i>[Signature]</i>			
203	Combes Joseph		<i>[Signature]</i>			
204	Combes Berenger		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
205	Combies andré					
206	Combié autouie					
207	Combié Louis					
208	Comes Joseph					
209	Comte Louis					
210	Conte Conseiller Georges d'Athondissem.					
211	Constans Aristide					
212	Cornus Elie					
213	Costes Célestin					
214	Costeplane Jean					
215	Coulon Joseph					
216	Cowral andré					

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
217	Coural Louis Conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>			
218	Courrent Paul	Bellissen L. André	<i>[Signature]</i>			
219	Courrière Antoine Conseiller général		<i>[Signature]</i>			
220	Cousigné Alfred		<i>[Signature]</i>			
221	Crayol Jean		<i>[Signature]</i>			
222	Crespil Etienne		<i>[Signature]</i>			
223	Crémailh Joseph Conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>			
224	Cros Victorin		<i>[Signature]</i>			
225	Cros Joseph		<i>[Signature]</i>			
226	Cros Louis		<i>[Signature]</i>			
227	Cros-Mayrevieille Gabriel		<i>[Signature]</i>			
228	Croux Henri		<i>[Signature]</i>			

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *Deux cent trente six* électeurs.

A *Carcassonne*, le *8 Octobre* 19*38*



Le Préfet,

Bigey

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *deux cent vingt huit*

émargements pour le 1^{er} tour de scrutin

_____ le 2^e idem.

_____ le 3^e idem

Le Président du bureau de vote,

J. Calab

Les Scrutateurs,

Amoussé
Alfay *H. Bult-*
Leubomberg

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 2^{ème} BUREAU DE VOTE

(N° 232 A 411 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le _____ et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

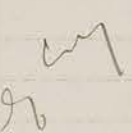
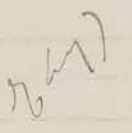
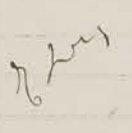
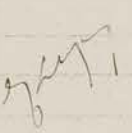
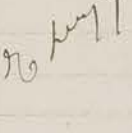
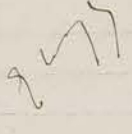
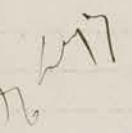
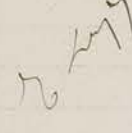
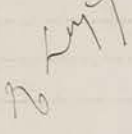
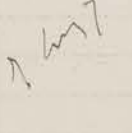
La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter ; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
232	Dalbès adolphe		<i>[Signature]</i>			
233	Dantras Jean		<i>[Signature]</i>			
234	Daunis Emile		<i>[Signature]</i>			
235	Dayde Etienne		<i>[Signature]</i>			
236	Dayde Joseph		<i>[Signature]</i>			
237	Delmas Etienne		<i>[Signature]</i>			
238	Deloupy Marins		<i>[Signature]</i>			
239	Delpech Georges		<i>[Signature]</i>			
240	Delpey Marcel		<i>[Signature]</i>			
241	Delprat. Fumier		<i>[Signature]</i>			
242	Delpont Hubert		<i>[Signature]</i>			
243	Delpoux Renée	Millet Julien	<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
244	Delpy Alfred conseiller d'arrondissement.		<i>[Signature]</i>			
245	Deltheil Emile		<i>[Signature]</i>			
246	Denoy Théodore		<i>[Signature]</i>			
247	Désarnaud Marius		<i>[Signature]</i>			
248	Descoins Joseph		<i>[Signature]</i>			
249	Desplas Jean		<i>[Signature]</i>			
250	Desplas Edouard		<i>[Signature]</i>			
251	Devèze Pierre Conseiller d'arrondissement.		<i>[Signature]</i>			
252	Diédorichs georges	Blanc François	<i>[Signature]</i>			
253	Dumion Marius		<i>[Signature]</i>			
254	Dumiv Augustin		<i>[Signature]</i>			
255	Dons Jean (adjoint)		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
256	Dons Jean Maurie		<i>[Signature]</i>			
257	Dons Joseph		<i>[Signature]</i>			
258	Donjeat Elie		<i>[Signature]</i>			
259	Doumenc Paul		<i>[Signature]</i>			
260	Doumergue François		<i>[Signature]</i>			
261	Doussat Paul		<i>[Signature]</i>			
262	Doutre Mauris		<i>[Signature]</i>			
263	Doutres Jidore		<i>[Signature]</i>			
264	Dormières François		<i>[Signature]</i>			
265	Dupré René		<i>[Signature]</i>			
266	Dupuy Victor		<i>[Signature]</i>			
267	Dupuy Bernard		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
268	Emby Gabriel					
269	Emby Marius					
270	Escaffre Léon					
271	Escande Gabriel					
272	Escande Charles					
273	Escande Maurice					
274	Escarguel Louis					
275	Esculier Pierre					
276	d'Esperonnat Jean					
277	Esperou Edouard					
278	Esteve François					
279	Esteve Jean					

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM. PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
280	Estève Louis		<i>[Signature]</i>			
281	Estève ardién		<i>[Signature]</i>			
282	Eychenne Raymond		<i>[Signature]</i>			
283	Fabre Jean		<i>[Signature]</i>			
284	Fabre Ernest		<i>[Signature]</i>			
285	Fabre René conseiller d'arrondiss.		<i>[Signature]</i>			
286	Fabre alexis conseiller d'arrondiss.		<i>[Signature]</i>			
287	Fabre Pascal		<i>[Signature]</i>			
288	Fabre Barthélemy		<i>[Signature]</i>			
289	Fabre François		<i>[Signature]</i>			
290	Fabre Baptiste		<i>[Signature]</i>			
291	Fabre Jean		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
292	Fabre Raoul		<i>[Signature]</i>			
293	Fabre Joseph		<i>[Signature]</i>			
294	Fabrie' Maurice		<i>[Signature]</i>			
295	Fages Paul		<i>[Signature]</i>			
296	Fages Paul		<i>[Signature]</i>			
297	Fages Léon		<i>[Signature]</i>			
298	Fages René'		<i>[Signature]</i>			
299	Fargues Osmin		<i>[Signature]</i>			
300	Fargues Antoine		<i>[Signature]</i>			
301	Fau Guillaume		<i>[Signature]</i>			
302	Fau Ernest		<i>[Signature]</i>			
303	Faurie' René'		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
304	Ferrand Victor		26/2/77			
305	Ferrand Lucien		26/2/77			
306	Ferrasse Jules		26/2/77			
307	Fervet Raymond		✓			
308	Fervie' Lucien		✓			
309	Fervat Jean		✓			
310	Fil Pierre		26/2/77			
311	Filaire Antoine		26/2/77			
312	Filh Théophile		26/2/77			
313	Filhol René		26/2/77			
314	Fitaire Emile	Amat Camille	✓			
315	Flory Antoine		26/2/77			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
316	Floutier Gene		2 2/7			
317	Fontecave Hygin		2 2/7			
318	Fontvieille Edmond		2 2/7			
319	Fons Jean		2 2/7			
320	Fort alban		2 2/7			
321	Fort Léopold Conseiller d'arrondissement		2 2/7			
322	Foulquier Edouard		1/1			
323	Fourès Louis		2 2/7			
324	Fourié Gustave		2 2/7			
325	Fournié Jules		2 2/7			
326	Fournier Marcel		2 2/7			
327	Fournier Denise		2 2/7			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM. PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
328	Fraisse François		<i>[Signature]</i>			
329	Fraisse Paul		<i>[Signature]</i>			
330	Franc François		<i>[Signature]</i>			
331	François Antoine		<i>[Signature]</i>			
332	Gabarro Pierre		<i>[Signature]</i>			
333	Gaillard Henri		<i>[Signature]</i>			
334	Galibert Jules		<i>[Signature]</i>			
335	Galibert René		<i>[Signature]</i>			
336	Garric Emile		<i>[Signature]</i>			
337	Garouste Gaston Conseiller d'arrondissement.		<i>[Signature]</i>			
338	Gasc Alfred		<i>[Signature]</i>			
339	Gastaud Barthelémy		<i>[Signature]</i>			

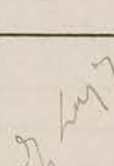
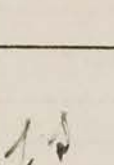
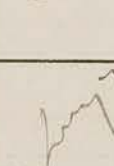
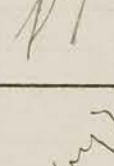
NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
340	Gatounne Emile		26/2/77			
341	Gau Frédéric	Gscaude Leon	26/2/77			
342	Gauch clovis		11			
343	Gayda ambroise		26/2/77			
344	Gaynard Julien		26/2/77			
345	Gélade Hyacinthe conseiller d'arrondissement.		26/2/77			
346	Gélis Ferdinand		26/2/77			
347	Géli Maurice		11			
348	Géli Robert.		11			
349	Genie Emile		26/2/77			
350	Germa Léon		26/2/77			
351	Gibert André		26/2/77			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
352	Gleizes Maurice		<i>[Signature]</i>			
353	Gleizes Henri		<i>[Signature]</i>			
354	Gleizes Aimé		<i>[Signature]</i>			
355	Gontier Edouard		<i>[Signature]</i>			
356	Gougand Pierre		<i>[Signature]</i>			
357	Gourdou Joseph		<i>[Signature]</i>			
358	Gout Député Henri		<i>[Signature]</i>			
359	Gouttes Georges		<i>[Signature]</i>			
360	Gorgues François		<i>[Signature]</i>			
361	Granier Emile		<i>[Signature]</i>			
362	Grassaud François		<i>[Signature]</i>			
363	Griffe Joseph		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
364	Griffoul Emile		g h 7			
365	Grimaud Louis		1/1			
366	Grillères François		g h 7			
367	Grozand Louis		1/1			
368	Grojon Raymond		g h 7			
369	Gichou Louis		g h 7			
370	Guilles Georges conseiller général		g h 7			
371	Guilhem Jacques senateur		g h 7			
372	Guilhem gabriel		g h 7			
373	Guilhem Joseph	1/1	g h 7			
374	Guraud Emile		1/1			
375	Guraud victor		g h 7			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM. PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
376	Quitard Gustave		<i>[Signature]</i>			
377	Guiter Joseph		<i>[Signature]</i>			
378	Guizard Etienné		<i>[Signature]</i>			
379	Gulet Georges	Fabre Auguste	<i>[Signature]</i>			
380	Hompis Gustave		<i>[Signature]</i>			
381	Hortala Louis		<i>[Signature]</i>			
382	Horte Jean Conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>			
383	Huc Auguste		<i>[Signature]</i>			
384	Huc Jacques		<i>[Signature]</i>			
385	Hudelle Jacques		<i>[Signature]</i>			
386	Hugues Ernest Conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>			
387	Huillet Joseph		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
388	Ilhat Paul					
389	Ilhe Louis					
390	Illac Eugène					
391	Ilhes Paul					
392	Izard Léon Conseiller d'Arrondissement					
393	Izard Aristide					
394	Izard Théophile					
395	Izard Joseph					
396	Izard Théophile					
397	Izard Eugène					
398	Jalabert Dumecy					
399	Jamme Victor					

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM. PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
400	Jammes Eugène					
401	Jammes Pierre					
402	Jammes Pierre					
403	Jammes Henri					
404	Jaubert André	Attané Paul				
405	Jean Antoine					
406	Jean Joseph					
407	Jean Paul					
408	Jérente Louis					
409	Jordy Vincent					
410	Joulia Henri					
411	Julien Jules					

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *Cent quatre vingt* électeurs.

A *Carcassonne*, le *8 Octobre* 19*38*



Le Préfet,

Bigany

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de

cent - quatre - vingt

émargements pour le 1^{er} tour de scrutin

le 2^e idem.

le 3^e idem

Le Président du bureau de vote,

J. H. B. B. B.

Les Scrutateurs,

J. L. B. B. B.
M. G. B. B. B.
E. B. B. B. B.

1105

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 3^{ème} BUREAU DE VOTE

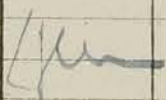
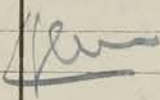
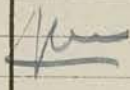
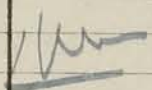
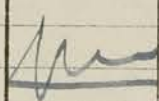
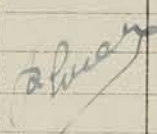
(N° 112 A 590 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le _____ et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter ; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

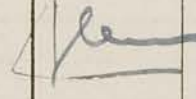
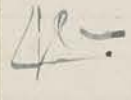
La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

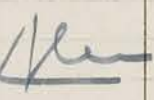
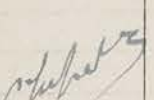
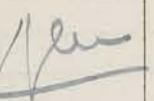
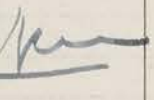
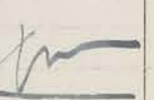
NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
H12	Labat Jean Conseiller Général					
H13	Labatut André					
H14	Labène Charles					
H15	Laborde Henri					
H16	Labrousse Pierre					
H17	Lacapelle François					
H18	Lacroix Jules					
H19	Lacroix Achille					
H20	Lagarde Jules					
H21	Lagoute Joseph					
H22	Lagoute Jules					
H23	Laguizon François					

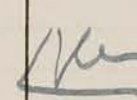
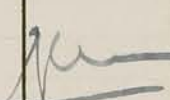
NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
424	Lafitte Jules		<u><i>[Signature]</i></u>			
425	Laffont Jean		<u><i>[Signature]</i></u>			
426	Lafosse Jean		<u><i>[Signature]</i></u>			
427	Lamoureux Jean Conseiller d'arrondissement.		<u><i>[Signature]</i></u>			
428	Lannes Jean Conseiller d'arrondissement.		<u><i>[Signature]</i></u>			
429	Lannes Louis		<u><i>[Signature]</i></u>			
430	Lansac Robert		<u><i>[Signature]</i></u>			
431	Lapeyre Barthélemy	Vidal Antoine	<u><i>[Signature]</i></u>			
432	Lassalle Noël		<u><i>[Signature]</i></u>			
433	Lasserve Antoine		<u><i>[Signature]</i></u>			
434	Lasserve Joseph		<u><i>[Signature]</i></u>			
435	Laucat Eugène		<u><i>[Signature]</i></u>			

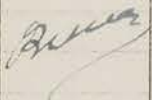
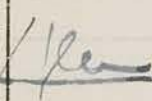
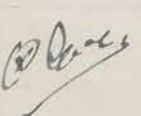
NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
H36	Laurens Castelet (de) Pierre		<i>[Signature]</i>			
H37	Laurent Jean		<i>[Signature]</i>			
H38	Laurent Emile		<i>[Signature]</i>			
H39	Lautier Paul Conseiller général		<i>[Signature]</i>			
H40	Lautier Antoine		<i>[Signature]</i>			
H41	Lautier Camille		<i>[Signature]</i>			
H42	Phère Marius		<i>[Signature]</i>			
H43	Leco Camus Joseph		<i>[Signature]</i>			
H44	Léotard Ernest		<i>[Signature]</i>			
H45	Lestel Emile		<i>[Signature]</i>			
H46	Level Jacques	Magoux Joseph	<i>[Signature]</i>			
H47	Libouille Guillaume		<i>[Signature]</i>			

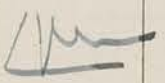
NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
448	Lignières adolphe					
449	Limousis Pierre					
450	Limousy vincent					
451	Limousi Auguste Conseiller d'arrondissement					
452	Liabot Louis					
453	Lombard Jacques					
454	Louis Emiliey					
455	Luby Amion	Assiat Stienne				
456	Luc Raymond					
457	Luquet Maricus					
458	Maffre Joseph					
459	Magnieval Louis					

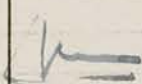
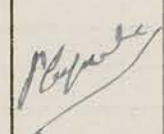
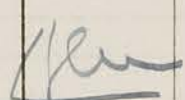
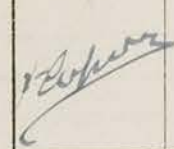
NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
460	Mailhebian Jean-Baptiste					
461	Malapert Louis					
462	Malavialle Louis					
463	Malet Antoine					
464	Malet Alphonse					
465	Malquier Pierre					
466	Marcel Léon					
467	Marcel Joseph					
468	Marcerou Grégoire					
469	Marcy Ernest					
470	Mario Jules					
471	Marquie Alexandre					

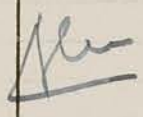
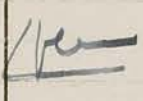
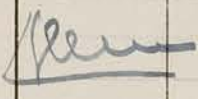
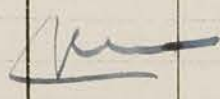
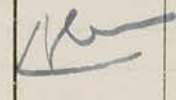
NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
472	Marquie Arthur	-				
473	Marquie Maurice					
474	Maraval Pierre					
475	Marty Elie Conseiller d'arrondissement.	-				
476	Martinolles Elie	-				
477	Marty Joseph					
478	Marty Henri					
479	Marty Félicien					
480	Martin Joseph					
481	Martre Joseph					
482	Martre Paul					
483	Marre Jean	-				

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
484	Marty Maurice					
485	Mary Joseph					
486	Meas Placide					
487	Meas Jean					
488	Meas Robert					
489	Meas Georges					
490	Massol Emile					
491	Maubec Piene					
492	Maurel Charles.					
493	Maurel Philippe					
494	Mauvy Louis					
495	Mauvy Jacques					

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
496	Maizel Léon					
497	Maynadier autouin					
498	Meédu autouin	-				
499	Moestre alphonse					
500	Michel autoine					
501	Moicoulard justin	-				
502	Moignard marceau					
503	Moillagou auché					
504	Milhes Henri					
505	Miquel François					
506	Miquel Edouard	-				
507	Miquel Ernest					

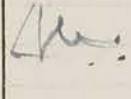
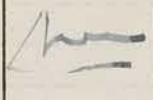
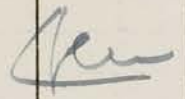
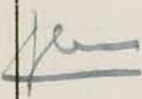
NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
508	Mistler Député Jean	.				
509	Molinier Jean					
510	Moody Antoine					
511	Moonnier Emile					
512	Moonnier Antoine					
513	Mons Auguste					
514	Montsarrat Julien					
515	Montahuc Aimé					
516	Montagnié Michel					
517	Montel Conseiller Eugène Général					
518	Montagnié Conseiller d'arrondissement Joseph					
519	Montestuec Roland					

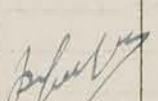
NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
520	Montgaillard Antoine Conseiller général					
521	Montlaur Joseph					
522	Morère Léon					
523	Moulard François					
524	Mounié Marcel					
525	Mournet Justin					
526	Mavaihan Frédéric					
527	Mespoulet Elié					
528	Nicolas Louis					
529	Nicoleau Louis					
530	Monnat Joseph					
531	Mouvet Ernest					

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM. PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
532	Olive Eugène					
533	Olive Osman					
534	Olivier Henri					
535	Ormières Louis					
536	Ormières Pierre					
537	Oustric Oscar					
538	Oustric Benoît					
539	Ourmet Jean Marie					
540	Ourmet Joseph					
541	Ournac Adrien					
542	Pages Eugène					
543	Pages Pierre					

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
544	Pagès Emile		<u>pen</u>			
545	Pagès Léon		<u>pen</u>			
546	Pagès Raymond		<u>pen</u>			
547	Pagès Calixte		<u>pen</u>			
548	Pagès Elié		<u>pen</u>			
549	Pagès Jean	-	<u>pen</u>			
550	Talaugui Charles Conseiller Général		<u>pen</u>			
551	Pamène Alban		<u>pen</u>			
552	Parral Géodore		<u>pen</u>			
553	Passebosc Jean		<u>pen</u>			
554	Passebosc Louis		<u>pen</u>			
555	Pauc Aimé		<u>pen</u>			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
556	Gauc Pierre		<i>[Signature]</i>			
557	Tech de Laclausè Heuri		<i>[Signature]</i>			
558	Teille Edouard		<i>[Signature]</i>			
559	Teine Henri		<i>[Signature]</i>			
560	Télissie aristide		<i>[Signature]</i>			
561	Telissier Louis		<i>[Signature]</i>			
562	Tennavaire Marais		<i>[Signature]</i>			
563	Tendrier Robert		<i>[Signature]</i>			
564	Térie Jean		<i>[Signature]</i>			
565	Tesqui Joseph		<i>[Signature]</i>			
566	Tesqui Louis		<i>[Signature]</i>			
567	Teyrard Hilaine		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
568	Phalip Clément					
569	Philoctète Paul					
570	Pigassou Justin					
571	Pistre Bertin					
572	Pistre Louis					
573	Pla Eugène					
574	Pla Antoine					
575	Planès Etienne					
576	Pons Louis					
577	Pons François					
578	Ponties Fernand					
579	Poudou Jean					

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFÉ OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
580	Poudou Paul					
581	Pourhomme Etienne					
582	Pousse Paul					
583	Pradal Antoine					
584	Prax Achille conseiller général					
585	Prats Antoine					
586	Prats Alphonse					
587	Prax Sébastien					
588	Pujol Joseph					
589	Pullès Ferdinand					
590	Quermel Marius	Saillard Etienne				

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *Cent soixante dix neuf* électeurs.

A *Carcassonne*, le *8 Octobre* 19*38*

Le Préfet,



Bisquit

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *cent-soixante-dix-neuf* émargements pour le 1^{er} tour de scrutin
_____le 2^e idem.
_____le 3^e idem

Le Président du bureau de vote,

V. J. S. 33:1

Les Scrutateurs,

Heu
J. Capitan
Kimsey
Wing

N° 6

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU *H^{ème}* BUREAU DE VOTE

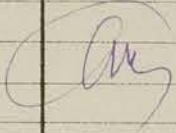
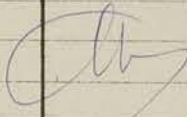
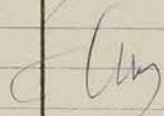
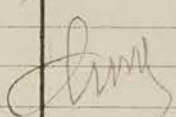
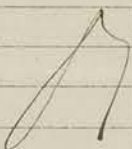
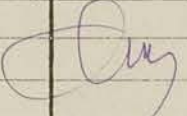
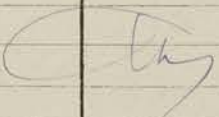
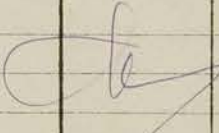
(N° 591 A 758 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

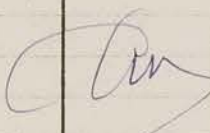
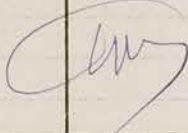
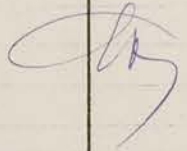
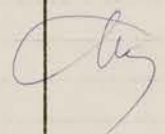
On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le _____ et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

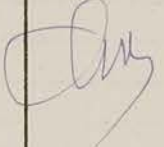
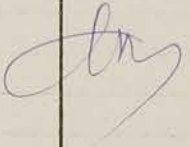
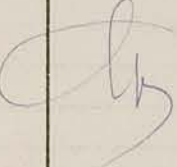
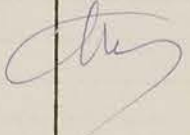
On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

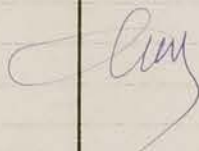
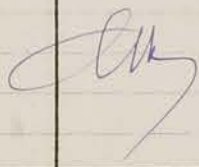
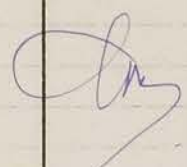
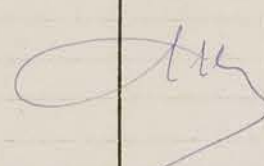
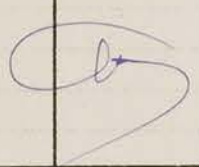
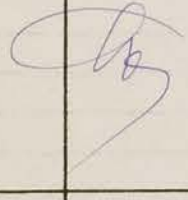
La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter ; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

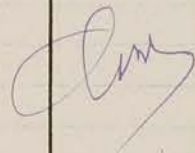
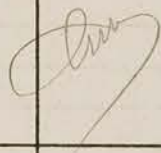
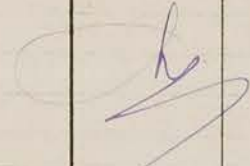
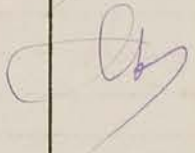
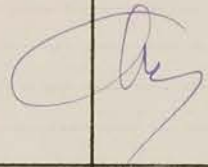
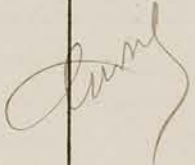
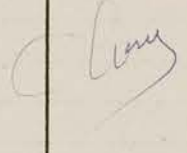
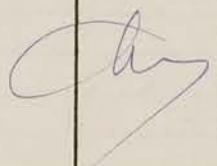
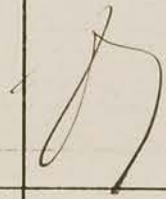
La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
591	Ramel Joseph					
592	Ramon Paul					
593	Ramon Edmond					
594	Rancoule Jacques conseiller d'arrondissement					
595	Raspaud Germain					
596	Rancoule Paul					
597	Raymond Marcial					
598	Raymond- Léon Clergue					
599	Raynaud Clement Sénateur					
600	Raynaud Marquis Conseiller Général					
601	Raynaud Benjamin					
602	Raynaud Jean					

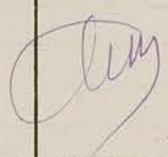
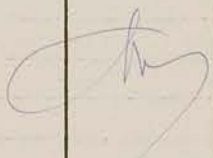
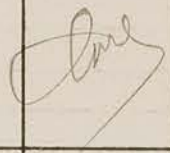
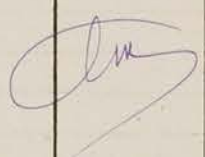
NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
603	Raynier Antoine					
604	Raynier Pierre					
605	Record Joseph					
606	Ressier Guillaume					
607	Requi Jacques					
608	Reulet Marceau					
609	Revel Séverin					
610	Revel Clément					
611	Reverdy Félicé					
612	Rey François					
613	Ribes Félicé					
614	Ribot Paul					

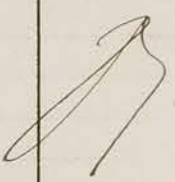
NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
615	Ricard Alphonse					
616	Ricard Jean					
617	Richou Marius					
618	Richou Paul					
619	Rigaud Camille					
620	Rives Charles Conseiller général					
621	Rives Joseph					
622	Rives Antoine					
623	Rivet Gustave Conseiller d'arrondissement					
624	Rivié Zéphirin					
625	Rivière Pierre					
626	Rivière Auguste					

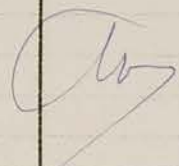
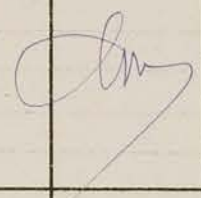
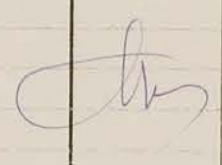
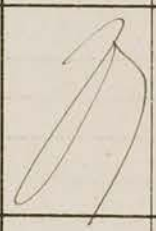
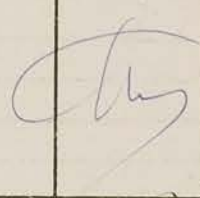
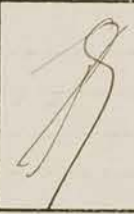
NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
627	Robert Antoine					
628	Robert Pierre					
629	Rocher Roger					
630	Rodière Casimir					
631	Roger Ferdinand					
632	Roger Lucien					
633	Roger Joseph					
634	Roques Laurent Conseiller Général					
635	Rolland Louis					
636	Roques Marceau					
637	Roques Alphonse					
638	Roques Joseph					

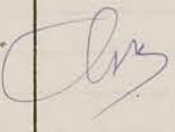
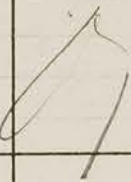
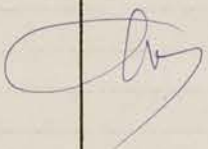
NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM. PRÉNOMS - et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
639	Roques Baptiste					
640	Rouch autouin					
641	Rouge' Jean					
642	Rouge' Félicien					
643	Rouge' Félix					
644	Roumens Damien					
645	Rouquet Charles					
646	Rouquet Paul					
647	Rouquie' Félix					
648	Rouquier Stanis					
649	Rousset Baptiste					
650	Roux Emile					

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
651	Rouzeau Olivier					
652	Sabatier Jean Conseiller Général					
653	Sabatier Joseph					
654	Sabria Victor Conseiller d'Arrondissement					
655	Saisset Dominique Conseiller d'Arrondissement					
656	Saffon Alexandre	Tremouil Marius				
657	Sales Joseph					
658	Salette Bernard					
659	Salles Eloi					
660	Salvat François					
661	Sans Pierre					
662	Sarda Auguste	Bonnet Marceau				

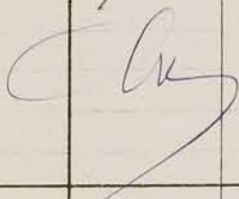
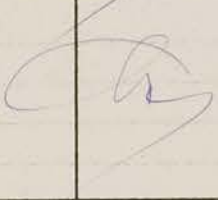
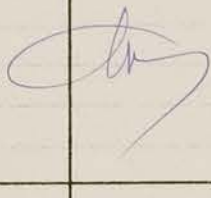
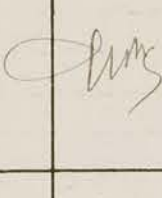
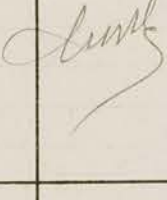
NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
663	Sarda Ignace					
664	Sarda Joseph					
665	Sarda Paul					
666	Sarraïl Alfred					
667	Sarraut Albert Sénateur					
668	Sarraut Maurice					
669	Savoie Jean					
670	Saux Jean					
671	Saux Léopold					
672	Sarzana André					
673	Savary Antonin					
674	Ségarra Emmanuel					

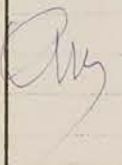
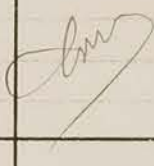
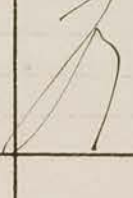
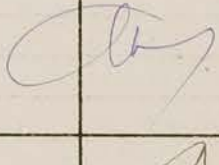
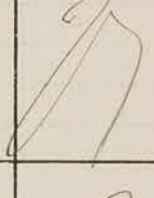
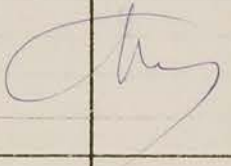
NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
675	Séguy François					
676	Séguy Joseph					
677	Sémat François					
678	Sénil Jean					
679	Série' Elie					
680	Sévély Robert					
681	Sévély Antoine					
682	Sévérac Julien					
683	Sévérac François					
684	Siau Louis					
685	Siau Henri conseiller d'arrondissement					
686	Sibra Léon					

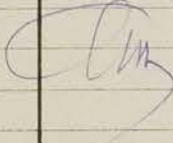
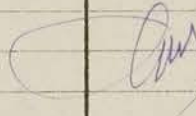
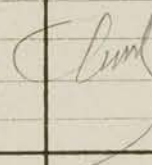
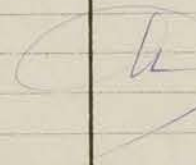
NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
687	Sicard Germain					
688	Sicard Jean					
689	Sicre Léon					
690	Sidras aîné					
691	Sige' Maurice					
692	Sige' Emile					
693	Siffre Chrysostome					
694	Sire Joseph					
695	Sire Lucie	Carlehuend Jean				
696	Sirven René					
697	Sirven Raymond					
698	Sompairac Lucien					

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
699	Souillard conseiller d'Arrondissement					
700	Soula Louis					
701	Soulayrac Joseph					
702	Soulet Elic					
703	Sourès Lucien					
704	Sournies Hubert					
705	Suzanne François					
706	Sylvestre Gene					
707	Taillefer Emile					
708	Taillefer Maurice					
709	Tallavigne conseiller général					
710	Tarbouriech Joseph					

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
711	Beisseyre Paul		<i>lm</i>			
712	Chabaut Jules		<i>lm</i>			
713	Chérond achien		<i>B</i>			
714	Chéron Emile		<i>B</i>			
715	Thomas arthur		<i>lm</i>			
716	Thomas alphonse		<i>B</i>			
717	Tiffou Louis		<i>lm</i>			
718	Tissandier Baptiste		<i>B</i>			
719	Tisseyre Charles Conseiller Général		<i>lm</i>			
720	Tisseyre François		<i>lm</i>			
721	Tisseyre Baptistin		<i>B</i>			
722	Tomey Albert Conseiller Général		<i>lm</i>			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
723	Boustou Achille					
724	Erastet Joseph					
725	Eribillac Elié					
726	Eribillac Patrice					
727	Vaquie Jacques					
728	Valette Louis	Soulayrac Paul				
729	Vaissière Jean					
730	Vaysse Eteienne Conseiller d'arrondissement					
731	Vaysse Jean-Bte					
732	Verdié Guillaume Conseiller d'arrondissement					
733	Verdier Louis					
734	Verdier Jules					

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM. PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
735	Verge' Louis					
736	Vernède Etienné					
737	Vialade Jules					
738	Vialade Achille					
739	Victor Auguste					
740	Vic Lionce					
741	Vidal Jules Conseiller d'arrondissement					
742	Vidal Jean Conseiller d'arrondissement					
743	Vidal François					
744	Vidal Elie					
745	Vidal Amand					
746	Vidal Jean					

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
747	Vidal Pierre					
748	Vidal Paul Conseiller général					
749	Vidal Paul					
750	Vié Moïse					
751	Vilhac Auguste					
752	Villac Eloi					
753	Villes Joseph					
754	Villefranche Antoine					
755	Villefranche Calixte					
756	Vincent Joseph					
757	Vives Louis Conseiller d'Arrondissement					
758	Vuillier Charles					

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *Cent soixante huit* électeurs.

A *Carcassonne*, le *8 Octobre* 19*38*

Le Préfet,



Bigany

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *cent - soixante - huit*
Cent soixante huit

émargements pour le 1^{er} tour de scrutin
_____ le 2^e idem.
_____ le 3^e idem

Le Président du bureau de vote,

Reuzatann

Les Scrutateurs,

E. Boudan *Mauray*
Long *Antoine*

N. 7
1^{er} Bureau
2^e CIRCONSCRIPTION

ELECTIONS LEGISLATIVES OU CANTONALES

DEPOUILLEMENT DES VOTES

de la Commune de

SCRUTIN du 23 OCT 1938

(1^{er} tour)

ELECTIONS LEGISLATIVES OU CANTONALES

DEPOUILLEMENT DES VOTES

SCRUTIN du

(1^{er} tour)

1) M. Sarrault Albert	TOTAL	2) M. Raymond Cheneval	TOTAL	3) M. Guilhem Jacques	TOTAL	4) M. D. Lacroix	TOTAL	5) M. Riviere Pierre	TOTAL	6) M. Prieux Hippolyte	TOTAL	7) M. Gibert Georges	TOTAL	8) M. Balayé J.P.	TOTAL	9) M. Diver	TOTAL
10		10		10		10		10		10		10		10		10	
20		20		20		20		20		20		20		20		20	
30		30		30		30		30		30		30		30		30	
40		40		40		40		40		40		40		40		40	
50		50		50		50		50		50		50		50		50	
60		60		60		60		60		60		60		60		60	
70		70		70		70		70		70		70		70		70	
80		80		80		80		80		80		80		80		80	
90		90		90		90		90		90		90		90		90	
100		100		100		100		100		100		100		100		100	
110		110		110		110		110		110		110		110		110	
120		120		120		120		120		120		120		120		120	
130		130		130		130		130		130		130		130		130	
140		140		140		140		140		140		140		140		140	
150		150		150		150		150		150		150		150		150	
160		160		160		160		160		160		160		160		160	
170		170		170		170		170		170		170		170		170	
180		180		180		180		180		180		180		180		180	
190		190		190		190		190		190		190		190		190	
200		200		200		200		200		200		200		200		200	
210		210		210		210		210		210		210		210		210	
220		220		220		220		220		220		220		220		220	
230		230		230		230		230		230		230		230		230	
240		240		240		240		240		240		240		240		240	
250		250		250		250		250		250		250		250		250	
260		260		260		260		260		260		260		260		260	
270		270		270		270		270		270		270		270		270	
280		280		280		280		280		280		280		280		280	
290		290		290		290		290		290		290		290		290	
300		300		300		300		300		300		300		300		300	
310		310		310		310		310		310		310		310		310	
320		320		320		320		320		320		320		320		320	
330		330		330		330		330		330		330		330		330	
340		340		340		340		340		340		340		340		340	
350		350		350		350		350		350		350		350		350	
360		360		360		360		360		360		360		360		360	
370		370		370		370		370		370		370		370		370	
380		380		380		380		380		380		380		380		380	
390		390		390		390		390		390		390		390		390	
400		400		400		400		400		400		400		400		400	
TOTAL	166	TOTAL	169	TOTAL	171	TOTAL	43	TOTAL	43	TOTAL	42	TOTAL	13	TOTAL	0	TOTAL	1

NOTA. — Au cas où le nombre des suffrages obtenus par les candidats serait supérieur à 400, il y aurait lieu, pour éviter l'augmentation du nombre des feuilles de pointage, de continuer le pointage sur cette même feuille en croisant par exemple les traits par un nouvel trait transversal comme ci-après : XXXXX

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS
dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte
pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs.....
Enveloppes sans bulletin.....
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante.....
Enveloppes dans lesquelles ou bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.....
Enveloppes non réglementaires.....
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier en couleur.....
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou bulletins revêtus de signes de cette nature.....
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou bulletins revêtus de mentions de cette nature.....
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents.....
Enveloppes annulées ou bulletins annulés pour d'autres motifs.....
Enveloppes renfermant des bulletins nuls, en vertu de la loi du 17 juillet 1889.....

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

AVIS AUX SCRUTATEURS

- Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe; il en extrait le bulletin, le dépile et le passe au suivant; ce second scrutateur donne à haute voix lecture des noms inscrits sur le bulletin; les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.
- Les enveloppes et les bulletins réservés devront tous, sans exception, être mis de côté pour être déduits du nombre des votants.
- Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portant tous les mêmes noms, ces noms seront pointés une seule fois comme suffrages valables; dont un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, incinérés.
- Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe. Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs ne l'ouvrent pas, et, par suite, n'en extraient pas le bulletin. Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.
- Parapher à l'encre tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer sur l'enveloppe le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.
- Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.
- Remettre le tout entre les mains du Président de section.

AVIS AUX SCRUTATEURS

- Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe; il en extrait le bulletin, le dépile et le passe au suivant; ce second scrutateur donne à haute voix lecture des noms inscrits sur le bulletin; les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.
- Les enveloppes et les bulletins réservés devront tous, sans exception, être mis de côté pour être déduits du nombre des votants.
- Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portant tous les mêmes noms, ces noms seront pointés une seule fois comme suffrages valables; dont un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, incinérés.
- Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe. Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs ne l'ouvrent pas, et, par suite, n'en extraient pas le bulletin. Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.
- Parapher à l'encre tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer sur l'enveloppe le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.
- Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.
- Remettre le tout entre les mains du Président de section.

par les scrutateurs soussignés :

ELECTIONS LEGISLATIVES OU CANTONALES

DEPOUILLEMENT DES VOTES

SCRUTIN du 23 OCT 1938

(1^{er} tour)

IVES OU CANTONALES

NT DES VOTES

SCRUTIN du

(1^{er} tour)

1) M. Tarrault Albert	TOTAL	2) M. Paynaud	TOTAL	3) M. Guilhem Jacques	TOTAL	4) M. D. Lacroix	TOTAL	5) M. Rivière Pierre	TOTAL	6) M. Dieules	TOTAL	4) M. Gibert Georges	TOTAL	5) M. Palaye J.	TOTAL	6) M. Lelache	TOTAL
10 11	2	10 11111	70	10 11111	10	10 1	1	10 37	37	10 1	1	10 11111	10	10 0	0	10 1	1
20 122	122	20 111	3	20 11111	5	20 37	37	20 37	37	20 37	37	20 1	1	20 0	0	20 1	1
30		30 122	122	30 122	122	30		30		30		30		30		30	
40		40		40		40		40		40		40		40		40	
50		50		50		50		50		50		50		50		50	
60		60		60		60		60		60		60		60		60	
70		70		70		70		70		70		70		70		70	
80		80		80		80		80		80		80		80		80	
90		90		90		90		90		90		90		90		90	
100		100		100		100		100		100		100		100		100	
110		110		110		110		110		110		110		110		110	
120		120		120		120		120		120		120		120		120	
130		130		130		130		130		130		130		130		130	
140		140		140		140		140		140		140		140		140	
150		150		150		150		150		150		150		150		150	
160		160		160		160		160		160		160		160		160	
170		170		170		170		170		170		170		170		170	
180		180		180		180		180		180		180		180		180	
190		190		190		190		190		190		190		190		190	
200		200		200		200		200		200		200		200		200	
210		210		210		210		210		210		210		210		210	
220		220		220		220		220		220		220		220		220	
230		230		230		230		230		230		230		230		230	
240		240		240		240		240		240		240		240		240	
250		250		250		250		250		250		250		250		250	
260		260		260		260		260		260		260		260		260	
270		270		270		270		270		270		270		270		270	
280		280		280		280		280		280		280		280		280	
290		290		290		290		290		290		290		290		290	
300		300		300		300		300		300		300		300		300	
310		310		310		310		310		310		310		310		310	
320		320		320		320		320		320		320		320		320	
330		330		330		330		330		330		330		330		330	
340		340		340		340		340		340		340		340		340	
350		350		350		350		350		350		350		350		350	
360		360		360		360		360		360		360		360		360	
370		370		370		370		370		370		370		370		370	
380		380		380		380		380		380		380		380		380	
390		390		390		390		390		390		390		390		390	
400		400		400		400		400		400		400		400		400	
TOTAL	124	TOTAL	130	TOTAL	130	TOTAL	38	TOTAL	37	TOTAL	38	TOTAL	11	TOTAL	0	TOTAL	2

NOTA. — Au cas où le nombre des suffrages obtenus par les candidats serait supérieur à 100, il y aurait lieu, pour éviter l'augmentation du nombre des feuilles de pointage, de continuer le pointage sur cette même feuille en croisant par exemple les traits par un nouvel trait transversal comme ci-après : XXXXX

éviter l'augmentation du nombre des feuilles de pointage, de continuer le pointage sur cette même feuille en croisant par exemple les traits

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs.....	1
Enveloppes sans bulletin.....	1
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante.....	
Enveloppes dans lesquelles ou bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	
Enveloppes non réglementaires.....	
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier en couleur.....	
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou bulletins revêtus de signes de cette nature.....	
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou bulletins revêtus de mentions de cette nature.....	
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents.....	
Enveloppes annulées ou bulletins annulés pour d'autres motifs.....	
Enveloppes renfermant des bulletins nuls, en vertu de la loi du 17 juillet 1889.....	

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

AVIS AUX SCRUTATEURS

- Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant; ce second scrutateur donne à haute voix lecture des noms inscrits sur le bulletin; les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.
- Les enveloppes et les bulletins réservés devront tous, sans exception, être mis de côté pour être déduits du nombre des votants.
- Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portant tous les mêmes noms, ces noms seront pointés une seule fois comme suffrages valables; dont un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, incinérés.
- Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe. Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs ne l'ouvriront pas, et, par suite, n'en extraient pas le bulletin. Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleont aussitôt ce bulletin à son enveloppe.
- Parapher à l'encre tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer sur l'enveloppe le motif de leur nullité, puis les épingle à la présente feuille.
- Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.
- Remettre le tout entre les mains du Président de section.

en compte

et les scrutateurs soussignés :

AVIS AUX SCRUTATEURS

- Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant; ce second scrutateur donne à haute voix lecture des noms inscrits sur le bulletin; les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.
- Les enveloppes et les bulletins réservés devront tous, sans exception, être mis de côté pour être déduits du nombre des votants.
- Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portant tous les mêmes noms, ces noms seront pointés une seule fois comme suffrages valables; dont un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, incinérés.
- Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe. Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs ne l'ouvriront pas, et, par suite, n'en extraient pas le bulletin. Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleont aussitôt ce bulletin à son enveloppe.
- Parapher à l'encre tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer sur l'enveloppe le motif de leur nullité, puis les épingle à la présente feuille.
- Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.
- Remettre le tout entre les mains du Président de section.

no 9
3^e Bureau
CIRCONSCRIPTION

ELECTIONS LEGISLATIVES OU CANTONALES

DEPOUILLEMENT DES VOTES

de la Commune de

SCRUTIN du 23 OCT 1938

(1^{er} tour)

1 M. Lavraut Albert	TOTAL	2 M. Raymond Clement	TOTAL	3 M. Guilhem Jacques	TOTAL	4 M. D. Lacroix	TOTAL	5 M. Riviere Pierre	TOTAL	6 M. Prieux Hippolyte	TOTAL
10	119	10	119	10	119	10	36	10	36	10	36
20	1	20	1	20	1	20		20		20	
30	1	30	1	30	1	30		30		30	
40	1	40	1	40	1	40		40		40	
50	1	50	1	50	1	50		50		50	
60	1	60	1	60	1	60		60		60	
70	1	70	1	70	1	70		70		70	
80	1	80	1	80	1	80		80		80	
90	1	90	1	90	1	90		90		90	
100	1	100	1	100	1	100		100		100	
110	1	110	1	110	1	110		110		110	
120	1	120	1	120	1	120		120		120	
130	1	130	1	130	1	130		130		130	
140		140	1	140	1	140		140		140	
150		150	1	150	1	150		150		150	
160		160	1	160	1	160		160		160	
170		170	1	170	1	170		170		170	
180		180	1	180	1	180		180		180	
190		190	1	190	1	190		190		190	
200		200	1	200	1	200		200		200	
210		210	1	210	1	210		210		210	
220		220	1	220	1	220		220		220	
230		230	1	230	1	230		230		230	
240		240	1	240	1	240		240		240	
250		250	1	250	1	250		250		250	
260		260	1	260	1	260		260		260	
270		270	1	270	1	270		270		270	
280		280	1	280	1	280		280		280	
290		290	1	290	1	290		290		290	
300		300	1	300	1	300		300		300	
310		310	1	310	1	310		310		310	
320		320	1	320	1	320		320		320	
330		330	1	330	1	330		330		330	
340		340	1	340	1	340		340		340	
350		350	1	350	1	350		350		350	
360		360	1	360	1	360		360		360	
370		370	1	370	1	370		370		370	
380		380	1	380	1	380		380		380	
390		390	1	390	1	390		390		390	
400		400	1	400	1	400		400		400	
TOTAL	126	TOTAL	134	TOTAL	136	TOTAL	36	TOTAL	36	TOTAL	36

NOTA. — Au cas où le nombre des suffrages obtenus par les candidats serait supérieur à 400, il y aurait lieu, pour éviter l'augmentation du nombre des feuilles de pointage, de continuer le pointage sur cette même feuille en croisant par exemple les traits par un nouvel trait transversal comme ci-après : XXXXX

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS

dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs.....
Enveloppes sans bulletin.....
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante.....
Enveloppes dans lesquelles ou bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.....
Enveloppes non réglementaires.....
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier en couleur.....
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou bulletins revêtus de signes de cette nature.....
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou bulletins revêtus de mentions de cette nature.....
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents.....
Enveloppes annulées ou bulletins annulés pour d'autres motifs.....
Enveloppes renfermant des bulletins nuls, en vertu de la loi du 17 juillet 1889.....

AVIS AUX SCRUTATEURS

- Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant; ce second scrutateur donne à haute voix lecture des noms inscrits sur le bulletin; les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.
- Les enveloppes et les bulletins réservés devront tous, sans exception, être mis de côté pour être déduits du nombre des votants.
- Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portant tous les mêmes noms, ces noms seront pointés une seule fois comme suffrages valables; dont un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, incinérés.
- Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe. Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs ne l'ouvrent pas, et, par suite, n'en extraient pas le bulletin. Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.
- Parapher à l'encre tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer sur l'enveloppe le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.
- Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.
- Remettre le tout entre les mains du Président de section.

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

Willy Remy 8. J. 33. J. Remy

IVES OU CANTONALES

INT DES VOTES

SCRUTIN du

(1^{er} tour)

4 M. Gibert Georges	TOTAL	5 M. Pralaye J.P.	TOTAL	6 M. Pihan	TOTAL
10	2	10		10	1
20	1	20		20	1
30	1	30		30	1
40	1	40		40	1
50	1	50		50	
60	1	60		60	
70	1	70		70	
80	1	80		80	
90	1	90		90	
100	1	100		100	
110	1	110		110	
120	1	120		120	
130	1	130		130	
140	1	140		140	
150	1	150		150	
160	1	160		160	
170	1	170		170	
180	1	180		180	
190	1	190		190	
200	1	200		200	
210		210		210	
220		220		220	
230		230		230	
240		240		240	
250		250		250	
260		260		260	
270		270		270	
280		280		280	
290		290		290	
300		300		300	
310		310		310	
320		320		320	
330		330		330	
340		340		340	
350		350		350	
360		360		360	
370		370		370	
380		380		380	
390		390		390	
400		400		400	
TOTAL	17	TOTAL		TOTAL	4

éviter l'augmentation du nombre des feuilles de pointage, de continuer le pointage sur cette même feuille en croisant par exemple les traits

AVIS AUX SCRUTATEURS

en compte

- Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant; ce second scrutateur donne à haute voix lecture des noms inscrits sur le bulletin; les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.
- Les enveloppes et les bulletins réservés devront tous, sans exception, être mis de côté pour être déduits du nombre des votants.
- Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portant tous les mêmes noms, ces noms seront pointés une seule fois comme suffrages valables; dont un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, incinérés.
- Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe. Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs ne l'ouvrent pas, et, par suite, n'en extraient pas le bulletin. Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.
- Parapher à l'encre tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer sur l'enveloppe le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.
- Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.
- Remettre le tout entre les mains du Président de section.

par les scrutateurs soussignés :

N° 10
Le Bureau

ELECTIONS LEGISLATIVES OU CANTONALES

DEPOUILLEMENT DES VOTES

SCRUTIN du 23 OCT 1938

(..... tour)

ELECTIONS LEGISLATIVES OU CANTONALES

DEPOUILLEMENT DES VOTES

SCRUTIN du 23 OCT 1938

(..... tour)

1) M. Sarrault aboul		2) M. Raynaud Clement		3) M. Guilhem Jacques		4) M. Lacroix		5) M. Riviere Rene		6) M. Breules Hippolyte		4) M. Gibert Georges		5) M. Balayé J.P.		6) M. Gout	
TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL	
10	116	10	116	10	116	10	25	10	25	10	25	10	8	10	10	1	
20	7	20	10	20	10	20	1	20	1	20	2	20	10	20	20	1	
30		30	6	30	9	30		30		30		30		30	30	1	
40		40		40		40		40		40		40		40	40	1	
50		50		50		50		50		50		50		50	50	1	
60		60		60		60		60		60		60		60	60		
70		70		70		70		70		70		70		70	70		
80		80		80		80		80		80		80		80	80		
90		90		90		90		90		90		90		90	90		
100		100		100		100		100		100		100		100	100		
110		110		110		110		110		110		110		110	110		
120		120		120		120		120		120		120		120	120		
130		130		130		130		130		130		130		130	130		
140		140		140		140		140		140		140		140	140		
150		150		150		150		150		150		150		150	150		
160		160		160		160		160		160		160		160	160		
170		170		170		170		170		170		170		170	170		
180		180		180		180		180		180		180		180	180		
190		190		190		190		190		190		190		190	190		
200		200		200		200		200		200		200		200	200		
210		210		210		210		210		210		210		210	210		
220		220		220		220		220		220		220		220	220		
230		230		230		230		230		230		230		230	230		
240		240		240		240		240		240		240		240	240		
250		250		250		250		250		250		250		250	250		
260		260		260		260		260		260		260		260	260		
270		270		270		270		270		270		270		270	270		
280		280		280		280		280		280		280		280	280		
290		290		290		290		290		290		290		290	290		
300		300		300		300		300		300		300		300	300		
310		310		310		310		310		310		310		310	310		
320		320		320		320		320		320		320		320	320		
330		330		330		330		330		330		330		330	330		
340		340		340		340		340		340		340		340	340		
350		350		350		350		350		350		350		350	350		
360		360		360		360		360		360		360		360	360		
370		370		370		370		370		370		370		370	370		
380		380		380		380		380		380		380		380	380		
390		390		390		390		390		390		390		390	390		
400		400		400		400		400		400		400		400	400		
TOTAL	123	TOTAL	132	TOTAL	135	TOTAL	25	TOTAL	25	TOTAL	27	TOTAL	18	TOTAL	3	TOTAL	3

NOTA. — Au cas où le nombre des suffrages obtenus par les candidats serait supérieur à 400, il y aurait lieu, pour éviter l'augmentation du nombre des feuilles de pointage, de continuer le pointage sur cette même feuille en croisant par exemple les traits par un nouvel trait transversal comme ci-après : XXXXX

ENVELOPPES et BULLETINS RÉSERVÉS
dont l'attribution n'est faite à aucun candidat et qui n'entrent pas en compte
pour le calcul de la majorité

Enveloppes renfermant des bulletins blancs	1
Enveloppes sans bulletin	
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	
Enveloppes dans lesquelles ou bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître	
Enveloppes non réglementaires	
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier en couleur	
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou bulletins revêtus de signes de cette nature	
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou bulletins revêtus de mentions de cette nature	
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents	
Enveloppes annulées ou bulletins annulés pour d'autres motifs	
Enveloppes renfermant des bulletins nuls, en vertu de la loi du 17 juillet 1889	

Arrêté les relevés ci-dessus par les scrutateurs soussignés :

AVIS AUX SCRUTATEURS

- Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant; ce second scrutateur donne à haute voix lecture des noms inscrits sur le bulletin; les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.
- Les enveloppes et les bulletins réservés devront tous, sans exception, être mis de côté pour être déduits du nombre des votants.
- Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portant tous les mêmes noms, ces noms seront pointés une seule fois comme suffrages valables; dont un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, incinérés.
- Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe. Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs ne l'ouvriront pas, et, par suite, n'en extraient pas le bulletin. Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.
- Parapher à l'encre tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer sur l'enveloppe le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.
- Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.
- Remettre le tout entre les mains du Président de section.

en compte

AVIS AUX SCRUTATEURS

- Le premier scrutateur ouvre l'enveloppe; il en extrait le bulletin, le déplie et le passe au suivant; ce second scrutateur donne à haute voix lecture des noms inscrits sur le bulletin; les deux autres scrutateurs relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.
- Les enveloppes et les bulletins réservés devront tous, sans exception, être mis de côté pour être déduits du nombre des votants.
- Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portant tous les mêmes noms, ces noms seront pointés une seule fois comme suffrages valables; dont un seul bulletin sera compté et les autres seront, ainsi que l'enveloppe, incinérés.
- Les bulletins non attribués ne devront jamais être séparés de leur enveloppe. Si l'enveloppe elle-même comporte un cas d'annulation, les scrutateurs ne l'ouvriront pas, et, par suite, n'en extraient pas le bulletin. Si, au contraire, une enveloppe régulière contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront aussitôt ce bulletin à son enveloppe.
- Parapher à l'encre tous les bulletins et enveloppes réservés, indiquer sur l'enveloppe le motif de leur nullité, puis les épingler à la présente feuille.
- Signer très lisiblement la présente feuille de dépouillement.
- Remettre le tout entre les mains du Président de section.

par les scrutateurs soussignés :